

Chaudière-Appalaches

La guerre du sirop d'érable



Photo : Union paysanne
Russel O'Farrell, de Saint-Malachie (Bellechasse), le nouveau Robin des érablières, président-fondateur de l'Union acéricole paysanne, qui s'oppose à l'agence de vente et au contingentement imposés à tous les acériculteurs par l'UPA.

Ce quatrième numéro du Journal rend visite à la région de Chaudière-Appalaches, une immense région qui va de Saint-Roch-des-Aulnaies jusqu'à Thetford Mines, en passant par Lévis-Bellechasse, la Beauce et Lotbinière.

Une région encore épargnée par la décroissance, au moins dans la grande couronne de Québec. Royaume de la PME, elle est aussi un bastion de l'agriculture avec les empires de Breton et Brochu, 20% des fermes du Québec, 25% des poulaillers de poules pondeuses, 37% des porcheries, 40% des érablières et toute une gamme de productions fermières originales, particulièrement dans les villages historiques en bordure du fleuve et dans ceux de l'arrière-pays.

Un arrière-pays aux paysages splendides, souvent méconnus, dessinés par les vallées et les plateaux montagneux de rivières capricieuses comme la Chaudière, l'Etchemin, la Boyer, la Beaurivage, rivières qui ont énormément souffert du déboisement et de la pollution causés par les élevages intensifs de porcs et de poules, et ont servi d'expérience pilote aux premiers comités de bassins versants.

Un arrière-pays couvert d'érablières traditionnelles qui sont confrontées à l'industrialisation du sirop d'érable et à la mainmise de l'UPA sur sa mise en marché, ce qui menace de compromettre un terroir unique et un produit identitaire au Québec. Pour beaucoup de Québécois, le sirop d'érable évoque la Beauce. L'Union paysanne, par son Union acéricole paysanne, est engagée à fond dans cette guerre à finir pour sauvegarder la liberté des acériculteurs et l'authenticité de cette production traditionnelle. Des 350 membres que compte l'Union paysanne dans Chaudières-Appalaches, 70% sont des agriculteurs, parmi lesquels 75% sont des acériculteurs.

D'une certaine façon, c'est dans Chaudière-Appalaches, plus particulièrement dans le domaine de l'acériculture, que se joue l'avenir de la liberté d'association et le la production paysanne. Rappelons que le Centre paysan est situé à Sainte-Croix-de-Lotbinière, et que le secrétaire général et membre fondateur de l'Union paysanne, Maxime Laplante, y a également sa ferme. Ce n'est pas par hasard non plus si les citoyens qu'on voit à l'œuvre contre les porcheries industrielles dans le film Bacon venaient aussi de cette région. ☀

Dans ce numéro

Le pays	
Chaudière-Appalaches	1
L'événement	
Des états généraux pour l'agriculture	1
Brèves : la sécurité des aliments, les produits du terroir, l'agriculture urbaine à Cuba, les pesticides, etc.	4
Paysannerie	
Érablière des Guénette : Quand le terroir doit goûter pareil	8
Chronique d'un boulanger récalcitrant (Léandre Bergeron)	20
Reportage	
Main-basse sur nos érablières	10
Chroniques	
Zone verte, zone brune : l'occupation du territoire	14
La Tête à Papineau : <i>On achève bien les paysans</i> ;	
<i>Virage à droite des élites québécoises</i> (J.B.Gélinas)	15
Dossier	
La crise agricole : d'une union à l'autre	16
Le Marché paysan	19



UNION PAYSANNE

le journal

P o u r f a i r e c h a n g e m e n t !

Vol. 1 - No 4 - Déc. 2003/Janv. 2004 - 3\$

Pour résoudre la crise agricole et alimentaire

Des états généraux de l'agriculture

Au lendemain des congrès de l'Union paysanne et de l'UPA, tous deux confrontés au mécontentement des agriculteurs, l'heure est à la remise en question. Y a-t-il encore un avenir pour les agriculteurs autonomes? Sommes-nous forcés d'abandonner nos terres et notre alimentation à quelques grandes multinationales qui n'obéissent qu'aux lois du marché mondial, Monsanto, Cargill, Loblaw, Nestlé, Shur-Gain, et nos coopératives qui leur ressemblent de plus en plus?

Roméo Bouchard
président de l'Union paysanne

On a coutume de dire que les cultivateurs se plaignent pour rien. Trop « mouilleux », trop sec, trop tard, trop venteux, trop cher, trop de normes environnementales, trop de taxes, trop de poètes en campagne, trop de consommateurs qui veulent tout avoir pour rien!

Les agriculteurs n'arrivent plus

Mais cette fois-ci, tout le monde est d'accord pour dire que ça va mal : l'UPA, le BAPE et l'Union paysanne! Même dans le lait, le sirop d'érable, le lapin, le mouton, et même dans le porc, où on est « supposément » meilleurs que tout le monde!

La vache folle d'Alberta est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Mais depuis un moment déjà, les revenus des agriculteurs diminuent. L'équation est simple.

D'un côté, les prix qu'ils reçoivent sont de plus en plus insuffisants pour couvrir leurs coûts. On ne vend plus à ses voisins, on vend sur les marchés mondiaux et à des chaînes de magasins. On ne produit plus à armes égales, on se bat avec des intégrateurs et des multinationales. La compétition et les



produits d'ailleurs font baisser les prix. Les produits font le tour de la Terre avant d'aboutir sur une table. Les intermédiaires sont nombreux à prendre leur part. Même les plans conjoints ne peuvent plus négocier de meilleurs prix, car la concurrence les presse de partout. Il en reste de moins en moins pour le producteur. C'est le secret du pot de cornichons de M. Pellerin à 12 cents et demi.

De l'autre côté, les dépenses des agriculteurs augmentent. Les producteurs de porcs ont fait monter le prix des terres pour épancher leur lisier. Les taxes foncières augmentent en conséquence. Le prix libre des quotas de production monte en flèche. Les prix des machines, des semences, des produits chimiques, contrôlés maintenant par des grandes compagnies, sont aussi de plus en plus élevés. L'endettement grossit, et les intérêts aussi. Et si on gagne plus, la spirale de l'endettement pour grossir repart.

Résultat : le mécontentement se généralise à propos des plans conjoints obligatoires de mise en marché, qui ne garantissent plus un revenu décent. Ceux qui ont des quotas n'hésitent plus à les vendre et à liquider le patrimoine

familial. Les fermes sont rachetées par d'autres plus grosses. Les jeunes ne peuvent pas prendre la relève. L'agriculture passe aux mains d'hommes d'affaires. Les campagnes se vident.

L'échec de la conquête des marchés

M. Pellerin a avoué lui-même, lors du dernier congrès de l'UPA, l'échec du grand pari de la conquête des marchés, qu'il avait défendu à Saint-Hyacinthe en 1998. Avec nos plans conjoints mur à mur, disait-on alors, on était mieux armés que quiconque pour faire face à la concurrence. Il fallait voir grand, disait Lucien Bouchard. L'avenir était dans le libre-échange, l'expansion des fermes, l'exportation, le porc! L'autosuffisance alimentaire, prônée par Jean Garon, n'était plus un objectif capable d'assurer le progrès des agriculteurs. On a poussé les agriculteurs à grossir, à se spécialiser, à se tourner vers des pratiques coûteuses et souvent polluantes comme les méga-élevages, les pesticides, les OGM, la gestion liquide des fumiers, les hormones de croissance, les farines carnées. On a plus que

☀ Suite en page 2

Suite de la page 1

doublé les exportations. On a couvert le Québec de lisier et de maïs, rasé les boisés, détruit les tourbières et les milieux humides, redressé et dépolluillé les cours d'eau. Les revenus de l'industrie agroalimentaire ont augmenté. Mais les revenus des agriculteurs à la base n'ont pas suivi et ont même baissé en proportion. Les producteurs de porc du Québec touchent actuellement 15\$ à 20\$ de moins que les autres au Canada et en Amérique. C'est la Financière agricole qui les finance avec l'assurance stabilisation, payée en grande partie par les citoyens. Les producteurs de bœuf se retournent vers le marché local plutôt que de vendre leurs animaux à perte sur les grands marchés. Les producteurs de sirop d'érable coulent sous des inventaires accumulés par la mauvaise gestion d'un plan conjoint obligatoire. Des milliers de fermes modernes sont au bord de la faillite, ce qui vient aggraver le dépeuplement et la désintégration des villages et des communautés rurales. Et tout cela, pendant que des milliers de consommateurs boudent les aliments industriels et recherchent les « produits du terroir », comme on dit, et pendant que des milliers de jeunes et de citadins rêvent de revenir à la campagne et de travailler la terre.

Des états généraux de l'agriculture

Tout est à repenser : l'exportation, les plans conjoints, les quotas, les pratiques agricoles, les programmes de soutien au revenu des agriculteurs, le syndicalisme agricole, l'occupation du territoire; l'agriculture et l'alimentation, en somme. Partout dans le monde, actuellement, aussi bien dans les pays développés, où les agriculteurs ne forment plus qu'un infime pourcentage de la population, que dans les pays où les paysans forment encore plus de 80% de la population, on réalise que la mondialisation des produits alimentaires signifie l'élimination systématique des agriculteurs autonomes et de l'agriculture de subsistance. Cancún a marqué le réveil. L'agriculture industrielle, à la limite, n'est plus de l'agriculture : elle est un commerce contrôlé par des grandes entreprises multinationales qui n'obéissent qu'aux lois du marché. L'agriculture véritable, on s'en rend de plus en plus compte, ne peut être que sociale, c'est-à-dire que sa fonction est essentiellement de nourrir une population, de préserver ses ressources naturelles et d'occuper son territoire.

C'est pour opérer cette réorientation que l'Union paysanne propose des états généraux de l'agriculture.

La ferme à dimension humaine

La solution est de toute évidence dans le retour à la ferme à dimension humaine, le retour au marché intérieur et à la mise en marché locale et régionale, le retour à une agriculture sociale. La ferme à dimension humaine peut être effectivement considérée comme l'axe de cette nouvelle politique agricole. Ce n'est pas un hasard si l'UPA tente de récupérer ce concept introduit par l'Union paysanne dès sa fondation et qualifié de retour en arrière par M. Pellerin lui-même au congrès de l'UPA qui a suivi.

Encore faut-il dépasser la rhétorique et accepter de remettre en question les structures actuelles du financement agricole et de la mise en marché collective. Ce que ne veut pas faire M. Pellerin, malgré les pressions de ses membres, qui commencent à parler de moduler les assurances, les subventions et les plans conjoints en fonction de la taille des fermes et du développement local et régional.

Encore faut-il également ne pas donner de la ferme à dimension humaine une définition qui permet d'y mettre n'importe quoi, y compris toutes les méga-porcheries de 15 000 porcs! Pour l'Union paysanne, au terme de sa Déclaration de principe, une ferme à dimension humaine est une ferme autonome, diversifiée, créatrice d'emplois, facilement transmissible, ne dépassant pas en moyenne 100 hectares, ou 100 unités animales, ou 250 000\$ de chiffre d'affaires (40 000\$ de revenu net avant impôt), et comptant au moins 5 hectares exploités, ou 5 unités animales, ou 5000\$ de production.

L'aide directe conditionnelle

S'il devient difficile ou impossible de soutenir artificiellement les prix des produits agricoles dans le contexte du libre-échange, comment soutenir autrement le revenu de la ferme à dimension humaine et l'empêcher de disparaître?

Il ne sert à rien de répéter, comme M. Pellerin, qu'il faut renforcer la gestion de l'offre, quand tout le monde constate qu'elle n'arrive plus à freiner la disparition des fermes, à maintenir les prix des produits et à respecter la liberté fondamentale des agriculteurs. Le contrôle forcé de la mise en marché par les syndicats, dans sa forme actuelle, n'est plus suffisant. Tout en utilisant au mieux, d'une façon qui protège plus efficacement la ferme autonome, la relève et la mise en marché locale et régionale, à moyen terme, on devra inévitablement la compléter par un soutien direct à la ferme plutôt



qu'à la production, et à la ferme à dimension humaine qui adopte des pratiques écologiques plutôt qu'à la ferme industrielle. La Suisse, dans sa réforme de 1996, et maintenant d'une façon mitigée la Communauté européenne elle-même, vont dans ce sens. Abandonner ou diminuer les subventions à la production, et donc aux prix que reçoit l'agriculteur pour ses volumes de production, et les remplacer par une aide directe à l'agriculteur, conditionnelle à la taille et aux pratiques de la ferme. Dans ce sens, l'agriculteur n'est plus seulement un entrepreneur : il exerce une activité économique d'intérêt général, il fournit un service collectif. Il est rémunéré autant pour sa fonction sociale d'entretien et d'occupation du territoire que pour sa fonction économique de pourvoyeur de nourriture. Il n'est pas plus subventionné qu'avant, mais il l'est autrement. D'ailleurs, les montants globaux consacrés à l'agriculture en Suisse, sous le nouveau régime, ont diminué. Comme quoi ça coûte moins cher de soutenir un grand nombre de petites fermes durables qu'une poignée de gros industriels agroalimentaires.

Le marché intérieur comme priorité

Mais cette politique ne convainc pas tout le monde. On croit qu'il faut des fermes industrielles pour nourrir le monde. Mais on oublie qu'on ne manquait pas de nourriture et que la nourriture n'était pas moins bonne quand on avait 100 000 fermes au Québec, et que c'est la surproduction agricole des pays occidentaux qui fait problème. L'image qu'a l'agriculteur de lui-même fait aussi problème. Beaucoup d'agriculteurs suisses, habitués de se voir comme des libres entrepreneurs, même si en moyenne ils continuent à tirer les deux tiers de leurs revenus de leurs ventes, ont l'impression d'être devenus des assistés sociaux et d'être payés pour entretenir les paysages, ce qu'ils estimaient faire depuis toujours de toute façon. La conversion du soutien des prix en paiements directs entraîne bien sûr une plus grande fonctionnarisation de l'agriculture, peut enlever du sens

au travail agricole et ne protège pas automatiquement les fermes des pressions qu'exerce le libre-échange en faveur de l'industrialisation et du dumping.

Pour éviter ces écueils, cette conversion doit se faire à l'intérieur d'une politique délibérée de souveraineté alimentaire, qui privilégie le marché intérieur et l'agriculture durable. C'est le sens de la critique que fait la Confédération paysanne à la nouvelle politique agricole proposée par la Communauté européenne. Elle réclame « une politique agricole non plus basée sur l'exportation et les bas prix du cours mondial, mais sur la souveraineté alimentaire pour chaque grand groupe de pays » (Marie-Hélène Chancelier, secrétaire générale de la Confédération paysanne). « Une nouvelle politique agricole, c'est la priorité au marché intérieur par le refus du dumping à l'exportation et à l'importation... C'est un revenu paysan basé sur la vérité des prix, ce qui n'empêche pas la mise en œuvre d'un système d'aides directes conditionnelles par exploitation... C'est une maîtrise des volumes de production par des mesures de désintensification obligatoires... C'est le soutien aux marchés locaux et régionaux... C'est la garantie de la qualité et de la sécurité alimentaire... C'est un monde rural vivant par une politique d'installation en agriculture... C'est un commerce international basé sur la souveraineté alimentaire. » (*Voix paysannes*)

Un vaste chantier

On le voit, la crise agricole est profonde et remet en cause des structures fondamentales de notre société. Les solutions ne sont pas simples et impliquent de vastes choix de société. Voilà pourquoi nous proposons des états généraux de l'agriculture. Pas qu'il y ait là une solution miracle, exempte de risques. Mais voilà une occasion d'engager tout le Québec dans un processus social et démocratique visant à définir l'agriculture et les agriculteurs que nous voulons, que nous souhaitons pour l'avenir. Une occasion de dépasser la critique et de construire. ☀

Proposition de l'Union paysanne Pour des états généraux en agriculture

Benoît Girouard, responsable du dossier · amiral.bio@videotron.ca

Une crise agricole généralisée

Au Québec, comme partout dans le monde, l'agriculture est en crise, et conséquemment, l'alimentation et la ruralité.

Dans les pays développés aussi bien que dans les pays en voie de développement, l'industrialisation de l'agriculture et l'ouverture des marchés mondiaux a provoqué la baisse des prix des aliments, la chute des revenus des agriculteurs et des paysans, l'élimination des fermes de subsistance, l'avènement d'une alimentation de type industriel, une dégradation rapide des sols et de l'environnement rural, le dépeuplement des campagnes et une mainmise de plus en plus importante des compagnies multinationales sur l'agroalimentaire.

Le rôle social de l'agriculteur

En devenant une activité strictement économique et commerciale, qui obéit aux seules lois du marché, l'agriculture s'éloigne de plus en plus de ses fonctions sociales, à savoir sa fonction alimentaire, sa fonction écologique et sa fonction territoriale.

La souveraineté alimentaire

L'agriculture locale et la souveraineté alimentaire reculent devant le dumping des produits alimentaires étrangers à bas prix, au profit des objectifs d'exportation.

Qu'est ce que la souveraineté alimentaire?

- Le droit aux agriculteurs de choisir leurs outils de production (par exemple sans OGM).
- Le droit aux consommateurs de savoir ce qu'il y a dans leur assiette.
- Le droit aux peuples et aux communautés de gérer leur agriculture sans être obligés de se soumettre à des exigences extérieures, comme les règles de l'OMC.

Le revenu des agriculteurs autonomes

Les revenus des agriculteurs autonomes ne cessent de décroître, alors que l'endettement et les coûts de production ne cessent de croître, malgré l'augmentation de la taille des fermes et malgré les mesures de soutien mis en place (subventions, assurances, gestion de l'offre, etc.).

La rentabilité des fermes

La rentabilité de l'agriculture moderne est de plus en plus douteuse si on tient compte des coûts de production, des coûts énergétiques et des coûts sociaux énormes qu'elle entraîne. Malgré les économies d'échelle rendues possible par la concentration, malgré l'utilisation plus judicieuse des produits chimiques, malgré les mesures de soutien public, un grand nombre de fermes, surtout les grosses, doivent leur survie à l'assurance stabilisation et aux subventions.

La cohabitation sociale

Les pratiques de culture et d'élevage intensif, encouragées par les agronomes et l'industrie, ont plongé malgré eux les agriculteurs au centre d'un conflit social qui ne cesse de s'aggraver et dans lequel ils sont accusés d'être les responsables des catastrophes alimentaires récentes et de la dégradation de l'environnement (vache folle, fièvre aphteuse, pollution génétique des OGM, industrie porcine, Walkerton, etc.).

Les consommateurs

Bien qu'ils recherchent en général les aliments bon marché et à belle apparence, les consommateurs sont de plus en plus méfiants face aux aliments

industriels, à l'utilisation de produits chimiques et transgéniques dans leur production, transformation et conservation. Le panier d'épicerie le plus économique n'est plus nécessairement vu comme le plus sécuritaire.

L'occupation du territoire

Un nombre croissant d'agriculteurs forcés d'abandonner la campagne, ou de jeunes incapables de prendre la relève des fermes familiales, ou d'autres citoyens empêchés de s'installer en agriculture, sont condamnés à grossir les rangs des emplois précaires en ville, laissant derrière eux des régions de plus en plus désorganisées et un territoire de plus en plus désertifié.

Les syndicats agricoles

Les grands syndicats agricoles qui représentent les agriculteurs font de plus en plus figure de lobbies industriels corporatifs, sans conscience sociale, qui ont partie liée avec l'industrie et l'État et préfèrent demander toujours plus d'argent public plutôt que de remettre en question leurs pratiques.

Les politiques agricoles

Les politiques agricoles traditionnelles se révèlent un échec et semblent incapables de freiner l'impact du libre-échange sur la survie des agriculteurs autonomes et de notre agriculture locale, régionale et nationale.

Pour toutes ces raisons, l'Union paysanne demande au gouvernement du Québec de convoquer des états généraux de l'agriculture, et invite tous les groupes de citoyens et d'intervenants qui se sentent concernés à appuyer cette demande, en y ajoutant leurs propres considérants.

Proposition au gouvernement du Québec pour la convocation d'états généraux de l'agriculture au Québec

Considérant l'ampleur de la crise agricole qui se propage au Québec dans tous les secteurs de production et dans toutes les régions du Québec :

Les producteurs de lait

considérant qu'en 1981, il y avait 20 000 fermes laitières et que plus de 11 400 de ces fermes ont disparu à ce jour (Statistique Canada);

considérant qu'en juillet 2003, les producteurs recevaient environ 0,61\$ par litre de lait vendu et qu'ainsi seulement 26% des producteurs couvraient leurs coûts de production;

considérant que la relève dans le secteur laitier est inexistante et que les règles actuelles ne la favorisent pas (prix des quotas, prix des terres, prix des fermes, coût environnementaux, etc.);

considérant la demande de plus en plus grande pour les productions du terroir, biologiques, artisanales, qui ne peuvent éclore avec les règles actuelles de mise en marché du lait et ainsi ne peuvent répondre à une demande des citoyens québécois;

Les producteurs de bœuf

considérant que nous cherchons toujours ceux à qui ont profité les prix de la viande bovine pendant la crise de la vache folle, que tout le monde semble les connaître et que personne ne veut les nommer;

considérant qu'une seule vache folle a fait s'écrouler le marché bovin intérieur et extérieur du pays tout entier, coûtant à ce jour plus de 500 millions;

considérant que dans ce secteur comme dans le reste de l'agriculture, c'est le petit producteur qui écope le plus et que plusieurs ont déjà vendu leur ferme;

considérant que les producteurs bovins sont les victimes d'une mondialisation qui ne fait pas de cas des agricultures nationales;

Les producteurs de porc

considérant que les producteurs de porc vendent leurs porcs actuellement en dessous du coût de production;

considérant que l'ensemble des problèmes reliés à la production porcine, tels que décrits par le rapport du BAPE (coût, cohabitation, environnement, plan conjoint, etc.) semblent découler des orientations adoptées lors du sommet des décideurs à Saint-Hyacinthe en 1998;

considérant que des intégrateurs sont de plus en plus présents dans la production porcine et qu'ils ont des impacts importants sur les producteurs;

Les producteurs biologiques

considérant que la Communauté européenne, les États-Unis ainsi que plusieurs autres pays subventionnent directement la production et la transition biologiques, les producteurs biologiques québécois, ne recevant aucun subside, se trouvent désavantagés sur les marchés locaux et mondiaux;

considérant que l'Europe ainsi que plus de 15 états américains paient en partie ou en totalité la certification biologique;

considérant les préjudices financiers causés aux producteurs biologiques par l'utilisation des OGM par d'autres producteurs;

considérant que les outils actuels de mise en marché, de financement, d'assurance, ne sont pas adaptés à ce type de production, négligent et désavantagent les producteurs biologiques;

considérant que la demande pour des produits biologiques est de plus en plus grande et que près de 70% des produits biologiques consommés au Québec proviennent de l'étranger;

Les producteurs de sirop d'érable

considérant que malgré l'imposition d'une agence de vente et d'un contingentement, les acériculteurs doivent toujours supporter des inventaires de 46 millions de livres, un manque à gagner et un endettement qui menace leur avenir;

considérant que cette production, qui est un patrimoine et une spécialité québécoise, se dirige tout droit vers une industrialisation contrôlée par quelques grands producteurs;

Les fermes familiales

considérant que les subventions et assurances agricoles sont de plus en plus concentrées dans les mains d'un petit nombre de gros producteurs, alors que l'Union européenne s'applique à redéfinir sa politique de subvention agricole pour 2007-2008 en liant l'aide publique à l'éco-conditionnalité plutôt qu'au volume de production comme ici;

considérant la disparition accélérée des fermes, leur concentra-

tion, leur taille et leur manque de relève criant;

considérant que la concentration à tous les échelons de la production et de la transformation (abattoirs, semenciers, machinerie, engrais, etc.) défavorise les fermes familiales et la production artisanale, et contribue à la perte de contrôle de notre agriculture et au dépeuplement des campagnes;

considérant que malgré l'assurance-stabilisation, le revenu des agriculteurs est en chute libre et que la gestion de l'offre, soutenue par la Régie des marchés, est de plus en plus incapable de garantir aux agriculteurs un revenu décent, en plus d'être contestée par l'OMC et de susciter le mécontentement des agriculteurs qui réclament plus de liberté d'action;

considérant que l'agriculture est le moteur de plusieurs de nos régions, et que sa disparition entraîne déjà l'effritement et la disparition de ces régions;

considérant que le nombre de fermes québécoises a diminué plus vite de 10% que dans les autres provinces du Canada (Statistique Canada);

Autres producteurs

sous gestion de l'offre

considérant que le modèle de gestion de l'offre, avec son cortège d'agences de vente et de contingentement dans plusieurs autres productions, tels le lapin, l'agneau, la volaille, les œufs, la forêt, suscite également beaucoup de mécontentement et semble incapable d'assurer des revenus suffisants aux fermes familiales, et accélère la concentration de la production entre les mains de plus gros producteurs;

L'impact de l'agriculture sur l'environnement et la santé

considérant que l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides, de monocultures, de farines carnées, de stimulants de croissance, d'antibiotiques qui entraînent des risques pour l'eau, l'environnement et la santé publique sont largement répandus et sans contrôle aucun;

considérant que l'eau potable, les milieux humides, les cours d'eau et leur littoral, les boisés sont en grande partie compromis par des pratiques agricoles intensives;

considérant que la gestion liquide des fumiers qui tend à se généraliser est coûteuse, peu efficace et dangereuse pour la qualité de l'eau et de l'air;

Les ententes de libre-échange

considérant que, depuis l'entrée des produits agricoles dans les ententes de libre-échange en 1993 et le Sommet de Saint-Hyacinthe en 1998, la conquête des marchés mondiaux est devenue le premier objectif de notre agriculture, au détriment de ses fonctions premières, qui sont de garantir l'autosuffisance alimentaire et d'assurer la préservation des ressources et l'occupation du territoire;

considérant que la crise canadienne de la vache folle démontre clairement les fragilités de la mondialisation et la possibilité des États d'utiliser le contrôle des frontières comme une arme économique;

considérant que la mondialisation incontrôlée de l'agriculture menace l'existence d'une agriculture nationale équilibrée;

Le syndicalisme agricole

considérant que le Québec est le seul endroit au monde où un monopole syndical est imposé en agriculture et que nous sommes en droit de nous demander pourquoi les agriculteurs sont les seuls à ne pas pouvoir choisir le syndicat qui les représente;

considérant que des milliers d'agriculteurs (plus de 5000 devant les tribunaux civils, sans compter la Régie des marchés) ont été poursuivis depuis 20 ans pour non-paiement de cotisation et de prélèvements de mise en marché, et que plusieurs se sont vu saisir leur tracteur et leur équipement leur permettant de pratiquer leur métier;

considérant que le régime en place ne nous a pas davantage protégés de la mondialisation, ni de la disparition, ni de la perte de revenus qu'ailleurs dans le monde;

considérant que les agriculteurs n'ont pas tous les mêmes besoins et que beaucoup ne sont pas d'accord avec les orientations adoptées par l'UPA, particulièrement depuis le virage de la mondialisation;

considérant qu'un autre syndicat agricole est en place et demande à être entendu et accrédité;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de convoquer des états généraux de l'agriculture pour tenter de solutionner la crise agricole, repenser les objectifs de notre agriculture et doter ainsi le Québec d'une première politique agricole officielle.

Ces états généraux devront se pencher notamment sur :

- la triple fonction sociale de l'agriculture, à savoir la sécurité alimentaire, la préservation des ressources et l'occupation du territoire;
- les effets de la concentration de la production et de la transformation sur l'autonomie des agriculteurs, la liberté de choix des consommateurs et l'occupation du territoire;
- le système de mise en marché contrôlée et le rôle de la Régie des marchés;
- le développement de la transformation et de la mise en marché locales;
- le mode de financement public de l'agriculture et le rôle de la Financière agricole pour garantir une rémunération convenable aux agriculteurs;
- l'impact des pratiques de culture et d'élevage intensifs sur les ressources du milieu (eau, air, sol, boisés, écosystèmes, bassins versants, etc.);
- la démocratie et la liberté syndicale dans le secteur agricole;
- le développement de l'agriculture biologique;
- la demande des consommateurs pour une alimentation sécuritaire, diversifiée et enracinée dans le milieu;
- le rôle des exportations et des ententes de libre-échange dans l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation;
- les risques reliés à la dissémination des OGM;
- la gestion des usages agricoles et non agricoles dans la zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole et les gouvernements locaux.

L'Union paysanne le journal... Pour faire changement!

Éditeur : Union paysanne
453, Principale
Saint-Germain-de-Kamouraski, G0L 3G0
Tél. : (418) 492-7692
Télex : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com
Site web : www.unionpaysanne.com

Directeur : Roméo Bouchard
romeo@unionpaysanne.com
Rédacteur : Raynald Laflamme
journal@unionpaysanne.com
Caricaturiste : Pierre McLeod

Mise en marché (publicité, distribution, abonnement) :
Michel Lemay
journal@unionpaysanne.com
Graphisme : Éliane Vincent, Studio Sigma
sigma@globetrotterqc.ca

Impression : Impression des Associés, Pointe-au-Père
Collaborateurs pour ce numéro : Frédéric Back, Léandre Bergeron, Charles Courtois, Simon Deschênes, Benoît Girouard, Maxime Laplante, Pierre Latérière, Jean-Frédéric Lessard, Russell O'Farrell, Lucie Paquet, Denis Tanguay, Jan Seghers et tous ceux qui ont accepté de nous donner des entrevues ou des informations.

Abonnement : 34,50 \$ pour 10 parutions (taxes incl.)
(17,25 \$ pour les membres de l'Union paysanne)
Prix d'un numéro : 3 \$ + taxes

Tombée de la rédaction : Le 20 de chaque mois

Tirage régulier : 10 000
Convention de poste publication #40826096

Les AmiEs de la Terre de Québec toujours aussi actifs

Le comité Forêt s'occupe de l'enquête publique sur la forêt (bien mal partie), de la sauvegarde de la forêt de l'escarpement à Québec et de l'île René-Levasseur. Le comité OGM s'occupe du dossier chaudi du blé transgénique, dans lequel le gouvernement canadien semble partenaire de Monsanto. Le comité Eau a fort à faire pour lutter contre l'exploitation des eaux canadiennes et du golfe. Le comité Écologie surveille les suites du rapport du BAPE sur l'industrie porcine. Le Collectif d'exploration sur l'éthique travaille sur une nouvelle éthique sociale et communautaire. Une émission d'écologie sociale réalisée par les AmiEs de la Terre, Radio-terre, est diffusée tous les mardis, à 19h, sur les ondes de CKIA FM 88,3 (88,5 sur le câble). Des conférences ou ateliers sont

au programme : *Les jardins auto-fertiles*, Réjean Roy, du Regroupement pour le jardinage écologique, 17-18 janvier; *L'exploration gazeuse et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent*, Luc Robichaud, de Stratégie St-Laurent, 21 janvier, 19h15; *Le virage à droite de nos élites politiques*, Jacques B. Gélinas, 11 février, 19h 15; *Prolonger l'autoroute du Vallon*, table ronde, Lebourgneuf; *L'eau, un enjeu conflictuel*, Étienne Bergeron, 17 mars, 19h15; *Le jardinage écologique*, Lili Michaud, agronome, 7 avril, 19h15; *Souveraineté alimentaire*, Patrick Rasmussen, du Mouvement Vert de Mauricie, 21 avril, 19h15; *Colloque sur la simplicité volontaire*, Université Laval, 24-25 avril; *Le mal de l'air*, André Bélisle, de l'Association de lutte contre la pollution atmosphérique, 5 mai, 19h15.

Un guide pour l'utilisation des pesticides

Le guide d'utilisation des pesticides, qui est en préparation pour le ministère de l'Environnement, sera malheureusement un guide purement « pharmaceutique » : un bobo, un pesticide. Aucune considération sur les causes des maladies des cultures ni sur les conditions naturelles qui assurent la santé des cultures.

Le langage est militaire. L'exploitant doit faire face à une nature hostile et menaçante, à des invasions de ravageurs, à des infestations d'épidémies, à la compétition de mauvaises herbes envahissantes et agressives. Il s'agit bien d'une guerre et d'une lutte à finir.

Mais on ne lui apprend pas à prévenir la guerre et à bâtir la paix. On ne lui apprend pas que

la nature n'est pas un ennemi à dominer mais un écosystème à comprendre, dans lequel toute rupture d'équilibre entraîne des réactions en chaîne. Que la plupart des maladies des plantes proviennent d'un sol déséquilibré. Que les engrais chimiques et les fumiers liquides, en appauvrissant les sols en oligo-éléments et en matière organique, affaiblissent l'immunité des plantes et ouvrent la porte à des maladies, des herbes et des insectes non désirés. Que les mauvaises herbes sont les meilleurs indicateurs de l'état des sols. Que le drainage excessif, la destruction des boisés et des milieux humides éliminent les oiseaux et les prédateurs naturels.

D'autant plus inquiétant que l'approbation des pesticides repose essentiellement sur des études

produites par les compagnies, que l'industrie des pesticides est née non pour répondre aux besoins des agriculteurs, mais du besoin de recycler les usines d'armements chimiques, que les pertes agricoles causées par les maladies et les insectes n'ont pas diminué avec la prolifération des pesticides (environ 5%), que l'utilisation d'un pesticide engendre généralement un déséquilibre qui nécessite un nouveau produit, que les agronomes qui signent les ordonnances, tout comme les médecins, ne sont pas en mesure d'évaluer la nature des « médicaments » proposés.

Force est de conclure que nous sommes en face non de véritables outils agricoles mais bien d'une immense arnaque commerciale dont ce guide se fait, consciemment ou non, le complice.

Plaidoyer en faveur du tissu commercial de proximité

Si de plus en plus de producteurs font le choix de faire une agriculture plus respectueuse de la nature, sans engrais chimiques ni pesticides, les consommateurs, eux, sont appelés à les soutenir davantage. Ils doivent privilégier l'achat de leurs aliments dans des marchés où la philosophie de la bonne alimentation n'est pas une mode, mais bien un mode de vie, un lieu où se pratique quotidiennement le respect des producteurs et de ceux qu'ils nourrissent.

revendu à la mère de famille de Péribonka. La concurrence disparaît, et le choix du consommateur se restreint au fur et à mesure que de nouvelles concentrations s'opèrent. C'est la désertification des centres urbains et des villages, c'est la destruction du tissu social. Aujourd'hui, ces supermarchés et leurs grands réseaux partent

à la conquête des produits bio et autres produits de niche avec les mêmes méthodes.

Pour le consommateur, acheter des aliments sains ne suffit plus : il doit maintenant acheter intelligemment et pratiquer l'achat de proximité dans des entreprises qui ont à cœur de tisser le lien social dans sa globalité. 



Le Coin de la Nature
Boutique d'alimentation saine et biologique

Besoins du corps et bien-être
Suppléments de vitamines
Produits soins du corps
Eau purifiée en vrac

Service de consultation selon vos besoins
Bilan de santé
Naturopathie
Psycho-Kynésiologie
Phytothérapie
Homéopathie
Numérologie
Fleurs de Bach etc...

8032, avenue des Églises,
Place Charny,
Charny (Québec) G6X 1X7
Tél. : 418.832.5141
Fax : 418.832.5376

Liette Franccœur N.D. Ph.D.

Reçu pour fin d'assurance



Les Produits de santé L.D. inc.

aliments et produits de beauté naturels, suppléments vitaminés, livres, etc.

Galerias Chagnon, entrée Kennedy, 1200, boul. Alphonse-Desjardins, Lévis (Québec) G6V 6Y8 Tél. : (418) 837-2340



Le CRAC
Aliments sains

Épicerie d'aliments naturels et biologiques (fruits, légumes, viandes, etc.), suppléments, naturopathie...

Conseillère sur place

690, St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél. : 418.647.6881
Télé. : 418.647.3953
Courriel : lecrac@mink.net



Rachelle-Béry MD
Votre épicerie-santé depuis 20 ans!

MONTREAL
505, Rachel E. (514) 524-0725
2510, Beaubien E. (514) 727-2327
4660, boul. St-Laurent (514) 849-4118
2005, Ste-Catherine E. (514) 525-2215
1332, Fleury E. (514) 388-5793

LAVAL
1636, boul. de l'Avenir (450) 978-7557

SAINT-SAUVEUR
105-1, Guindon (450) 227-3343

LONGUEUIL
217, St-Charles O. (450) 674-0729

L'art de goûter la vie au quotidien



Épicerie Santé **L'Heptade**

- * Alimentation naturelle, biologique
- * Vrac
- * Mets cuisinés prêts à emporter
- * Herboristerie
- * Complexe homéopathique
- * Suppléments alimentaires
- * Livres, pierres, cassettes, posters
- * Cours d'alimentation saine

5255, boul. de la Rive-Sud, Lévis • Tél. : 418.835.3191



La Rosalie
Épicerie santé

fruits biologiques
légumes biologiques
viandes biologiques

vitamines
suppléments
cosmétiques

plus :
naturopathes en permanence, ateliers de cuisine,
livraison, atmosphère conviviale.

1646 «C», chemin Saint-Louis,
Sillery (Québec) G1S 1G8
Téléphone : (418) 683-1936
Télécopieur : (418) 683-7976
Courriel : rosalie1@globetrotter.net

Du soutien de partout! Appui des États-Unis à l'Union paysanne

Honorable Jean Charest, premier ministre du Québec, Au nom du Family Farm Defenders, une organisation paysanne qui compte plus de 1200 membres fermiers et consommateurs à travers les États-Unis, nous tenons à vous faire part de notre appui en faveur de l'accréditation officielle de l'Union paysanne au Québec.

Aux États-Unis, des voix et des groupes multiples travaillent à des questions comme le sort des communautés rurales, la sécurité alimentaire, la protection des fermes familiales, la

viabilité des économies locales et l'agriculture durable. Une démocratie saine et dynamique exige, de toute évidence, la liberté de choix et d'appartenance pour permettre une participation des citoyens au processus politique. Nous avons été fort surpris d'apprendre qu'au Québec, il n'y a qu'un seul groupe officiellement reconnu par la Loi sur les producteurs agricoles.

L'Union paysanne possède hors de tout doute les qualifications requises pour représenter ses membres et défendre la ferme

familiale au Québec. Des membres de notre propre mouvement ont rencontré des représentants de l'Union paysanne à plusieurs occasions, notamment lors du récent Forum social mondial au Brésil, et ont été fort impressionnés par leur discours. Notre groupe partage les valeurs soutenues par l'Union paysanne et compte travailler en collaboration avec elle dans l'avenir.

Sincèrement,
John E. Peck,
directeur exécutif, Family Farm Defenders, 22 décembre 2003

Message de l'Union des forces progressistes à l'Union paysanne

François Cyr, président
pour le Comité exécutif national de l'Union des forces progressistes

Le thème de votre congrès est beau parce qu'à la fois évocateur et mobilisateur : LE DROIT DE PRODUIRE ET DE MANGER AUTREMENT.

Parlons d'abord du droit. Le bon droit. Celui issu de la société civile, dans sa riche pluralité démocratique, avant d'être l'œuvre du législateur. Or, ce dernier a décidé de confier un monopole de représentation à un groupe, une organisation, l'UPA. Peut-être avait-il ses raisons à l'époque, mais les temps changent. Les progressistes du Québec n'ont rien contre l'UPA, même si plusieurs d'entre nous com-

mencent à croire que certaines fédérations au sein de cette union ont beaucoup trop d'influence sur la conduite de ses affaires. Lorsqu'il y a au Québec plus de cochons que de personnes...

Par principe, nous en avons contre le fait qu'une loi confère à un groupe un quelconque monopole de représentation. Si d'aventure l'État imposait aux syndiqués et syndiquées, aux étudiants et étudiantes l'adhésion à un quelconque monopole de fait, soyez assuré, Monsieur le Président, que l'UPF serait la première organisation à monter aux barricades. Soyons

clair : l'UPF n'adhère pas nécessairement aux positions de votre jeune et vigoureuse organisation. Nous adhérons au principe du pluralisme et de la liberté de choix pour toute personne désireuse de dire son mot dans la conduite des affaires de la cité et dans son organisation. Voilà pourquoi notre parti mène une campagne en faveur d'un scrutin proportionnel : pour que chaque voix compte, la vôtre comme la nôtre.

Nous vous souhaitons un excellent congrès, riche de promesses, de débats et d'espoir d'un monde meilleur.

Simplement
NATUREL
PRODUITS NATURELS

Gisèle Brossard

15744, boul. Pierrefonds
Pierrefonds (Québec)
H9H 3P6

Tél. : 514.620.8069
Courriel : simpn@total.net



AUX P'TITS OIGNONS

Boulangerie
Pâtisserie
Épicerie fine
Plats cuisinés
Fromages
Charcuterie
Sandwiches
Café torréfié sur place

45, avenue Bégin
Lévis G5V 4B8
Tél. : 418.835.1816
Télé. : 418.835.9701



L'exotisme au naturel dans votre assiette

Spécialités : produits biologiques

épicerie ALFALFA international

Marché Jean-Talon
7061, rue Casgrain
Montréal (Québec) H2S 3A3
Tél. : 514.272.0683

Benoît Girouard, coordonnateur

UNION PAYSANNE
biologique
syndicat agricole

15118, rue St-Joseph, Saint-Augustin-Mirabel (Québec) J7N 1Z3
Téléphone : 450.745.6800 • Courriel : amiral.bio@videotron.ca



Boucherie Saint-Vincent
VIANDES BIOLOGIQUES CERTIFIÉES

Marché Atwater de Montréal
138, avenue Atwater, Étal No 12,
Montréal (Québec) H4C 2G3
Téléphone: (514) 937-4269 • Télécopieur: (514) 937-4260

Exclure les petits producteurs-transformateurs des quotas

Dans toutes les productions, les producteurs-transformateurs, surtout de type artisanal, sont pénalisés injustement par les plans conjoints et les agences de mise en marché, qui semblent tout faire pour les décourager. On ne gère les plans conjoints qu'en fonction de la production industrielle.

Luc Mailloux a entrepris une fois de plus de tenter de regrouper les petits transformateurs de

produits laitiers pour exiger de la Fédération qu'ils ne soient pas traités sur le même pied que les transformateurs industriels et ne soient pas tenus d'acheter des quotas industriels en plus d'investir dans la transformation. La Fédération a accepté de discuter de la possibilité qu'ils n'aient pas à payer un surplus dans le rachat de leur propre lait, mais n'a pas manifesté d'ouverture sur la question des quotas. Tant que le système

restera ainsi fermé et monolithique, les productions locales et diversifiées resteront marginales et subiront des tracasseries infinies.

De plus, les petits producteurs-transformateurs n'ont jamais voix au chapitre dans les négociations d'attribution des volumes de lait.

Et on prétend vouloir favoriser la ferme à dimension humaine et le développement régional et local?

Les appellations du terroir seront réglementées

Une fuite nous apprenait récemment que le gouvernement a l'intention de donner suite aux recommandations d'un comité dont faisait notamment partie Solidarité rurale, qui fait la promotion de ce dossier depuis le début.

Tout le monde convient de la nécessité de mettre de l'ordre dans la définition et le contrôle d'appellations diverses : produit du terroir, produit fermier, produit artisanal, produit régional, produit d'origine. Le terroir désigne en général un produit qui provient entièrement d'un territoire qui comporte des caractéristiques physiques et climatiques particulières et fait l'objet d'un savoir-faire de longue date. Le produit fermier provient entièrement de la ferme où il est produit. Le produit artisanal est celui qui résulte de procédés non industriels. Les appellations d'origine ne peuvent indiquer que le lieu de provenance qui s'est acquis une réputation spéciale pour diverses raisons.

Ces appellations contrôlées ne seraient pas de véritables certifications avec tout l'attirail de cahier des charges et de contrôle que cela signifie. Nous avons déjà l'appellation biologique qui, elle, répond aux exigences d'une certification. L'Union paysanne travaille pour sa part à définir un label paysan, qui garantirait qu'un produit provient d'une ferme paysanne, c'est-à-dire une ferme qui respecte des normes précises aux plans de la qualité des aliments, du respect des ressources et son environnement et de sa contribution socio-territoriale, une sorte de « ferme équitable ».

Si nous voulons sortir de l'alimentation standardisée des épiceries à grande surface, il faut souhaiter une telle diversification. La première tâche est de contrôler des appellations bien définies pour éviter la confusion du consommateur et le protéger de fraude de la part des vendeurs. Mais ce n'est que le début. Par la suite, il faut s'assurer que la réglementation relative à la sécurité des aliments n'impose pas à des produits de type artisanal, qui comportent moins de risques sanitaires, la réglementation exigée pour une production industrielle. Il faut aussi s'assurer que les règles de mise en marché imposées dans les plans conjoints approuvés par la Régie des marchés fasse une place à ces productions et aux petits producteurs-transformateurs, ce qui n'est pas le cas présentement. Enfin, il faut voir à ce que les outils de financement gérés par la Financière agricole et divers autres programmes soient accessibles à ces producteurs de produits de niche à petits volumes. Il faut aussi que la Commission de protection du territoire agricole accepte qu'on puisse vivre d'une production de ce genre, et donc avoir le droit de construire sa résidence et son atelier sur une terre de moins de 40 hectares.

Le chemin à parcourir est encore long et implique un changement majeur de cap sur les objectifs proposés à notre agriculture.

« Terroir atout » sera le thème de la conférence annuelle de Solidarité rurale à Sainte-Adèle, Hôtel Mont-Gabriel, les 3, 4 et 5 février. www.solidarite-rurale.qc.ca

Une victoire exemplaire

André Lemire, un producteur bovin biologique qui avait appuyé à l'époque l'opposition de M. Lalpalmé à la cotisation obligatoire, était poursuivi par l'UPA pour non-paiement de la cotisation. L'UPA remontait jusqu'à plus de 20 ans en arrière et chargeait des intérêts de 18%, ce qui finissait par faire un joli montant. Un juge de la Cour supérieure a établi que l'UPA n'avait pas le droit de remonter à plus de 5 ans et de charger un taux d'intérêt supérieur à 5%. Combien de producteurs ont été ainsi injustement extorqués par l'UPA d'une façon qui rappelle les pires pratiques des compagnies de finances? Ce jugement peut maintenant servir aux autres qui se verraient poursuivis de la même façon.

Certains agronomes ont la conscience large

À Kamouraska, fin novembre, pendant plusieurs jours consécutifs, on a épanché du lisier sur des terres en bordure du fleuve. L'an dernier aussi, au point où les pêcheurs ont dû cesser de pêcher. On s'est plaint. Constatation faite, l'exploitant avait une autorisation de « son » agronome. Le ministère et le syndicat de l'Ordre des agronomes enquêtent. Et on en a vu un peu partout au Québec. Voilà ce que ça donne quand on fait garder le poulailler par le renard. On vous l'avait bien dit, Monsieur Boisclair : les PAEF et l'autorégulation, ce n'est pas une garantie. Il faut des normes et un suivi.

À louer : chalets meublés, chauffés, éclairés, lignes et appâts fournis

Le froid sibérien qui a frappé le Québec dans la deuxième semaine de janvier a ramené les sourires dans la localité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, où se pratique depuis plus de 60 ans la pêche aux petits poissons des chenaux, une activité économique saisonnière d'une durée de six à huit semaines qui génère plus de deux millions de dollars annuellement.

Il vous reste encore quatre bonnes semaines pour vous rendre sur la rivière Sainte-Anne et pratiquer en famille la pêche blanche dans le confort et la sécurité d'un village de pêche provisoire doté de tous les services.

Dans un des centaines de chalets installés pour vous, vous trouverez un trou au-dessus duquel est suspendue une barre de lignes à pêche. Chaque ligne est lestée d'un poids auquel sont noués deux hameçons. Le truc est de bien ajuster la hauteur de la ligne, soit à un demi-pouce du fond. Si vous avez le bon

ajustement, alors préparez-vous à une bonne pêche, puisque c'est plus de 500 millions de poulamons qui remontent le cours de la Sainte-Anne pour aller frayer au pied des rapides en amont du village.

Jusqu'au 15 février, vous pouvez réserver l'une des deux périodes de pêche quotidienne : le jour de 8h à 18h ou le soir de 20h à 6h. Les plus aguerris préféreront la pêche à la marée montante, de préférence la nuit, où semble-t-il les poulamons sont plus nombreux à remonter le courant. Mais si c'est la famille qui guide vos choix, alors la pêche de jour avec toutes ses activités connexes fera de vous le meilleur papa au monde.

Pour information, vous vous adressez à l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne, au (418) 325-2475, ou par courriel à : pourvoyeurs@globetrotter.net. Vous pouvez aussi consulter le site internet suivant : www.laperade.qc.ca/pourvoyeurs.

Assemblée générale de l'Union acéricole paysanne, le 3 février 2004 à 19h30, salle Parasol de Saint-Malachie (Bellevue). Information : (418) 642-5705

*Le seul à vous offrir un service 24 heures
Pour un bon repas aux petits poissons en saison*

BAR SALON

Café la Pérade

MOTEL

MOTEL • SALLE À MANGER • SALLE DE RÉCEPTION
370, boul. Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade

Pour réservation:
Tél. : 418.325.2993 ou 418.325.9909
www.quebecweb.com/mlaperade

PÊCHE AUX PETITS POISSONS DES CHENAUX

Claude Devault



Chalets de pêche à louer

Pour réservation: (418) 325-2954
Sainte-Anne-de-la-Pérade, Co. Champlain, G0X 2J0
Visitez notre site internet au www.chenauxclaudedevault.com

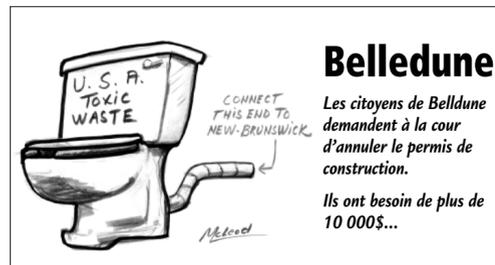
L'allégeance paysanne!

Des producteurs de lapin s'opposent vivement à l'implantation d'une agence de vente et songent à former une Union paysanne du lapin. Le président actuel du Syndicat UPA du lapin, M. Jean-Luc Croteau, a commenté la situation par des propos pour le moins étonnants.

« Vous savez, certaines productrices et certains producteurs ont demandé à répétition des assemblées spéciales, pratiquement toujours sur les mêmes sujets. De plus, l'ordre du jour d'une des assemblées a été préparé par eux, et ce n'était pas encore suffisant. Leur seule aspiration était d'abolir le syndicat, cela en voulant favoriser le commerce au noir ou des redevances à des acheteurs, qui sait? Plus que ça, même quelques productrices et producteurs ont changé d'allégeance syndicale pour pouvoir crier dans les journaux par la voix de leur président Roméo

Bouchard que l'Union paysanne serait l'Union miracle en matière de mise en marché, de sécurité du revenu, de remboursement de taxes, de commerce international (OMC), et j'en passe. Dans quel but? On peut se poser la question. Qui plus est, j'espère que ces gens-là auront la décence de se retirer de nos réunions. Je les vois mal préconiser l'allégeance paysanne et vouloir défendre les droits des producteurs à l'intérieur de l'UPA. Cela est difficile, mais les productrices et producteurs ont le droit de savoir. On ne peut se permettre de passer sous silence de tels agissements. »

Malheureusement, M. Croteau, « l'allégeance paysanne » (merci pour tant d'honneur!) ne dispense pas encore de l'allégeance obligatoire à l'UPA! Quand on tient à son monopole comme le fait l'UPA, il faut au moins avoir la décence d'endurer tout le monde!



Belledune

Les citoyens de Belledune demandent à la cour d'annuler le permis de construction.

Ils ont besoin de plus de 10 000\$...

Consultation sur la sécurité des aliments

La Commission parlementaire de l'Agriculture du Québec entendra, à partir du 23 janvier, les observations des citoyens sur « les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, de la ferme à la table, notamment au chapitre des OGM, de la traçabilité et de l'étiquetage ». Le document de consultation proposé donne un portrait rapide de l'industrie agroalimentaire actuelle, où on peut constater un accroissement considérable de la circulation des aliments et de la concentration des industries agroalimentaires depuis 10 ans, ce qui accroît d'autant le nombre des intermédiaires et les risques d'altération des aliments. Le document précise également qu'il s'agit de discuter non seulement de la sécurité sanitaire, mais aussi de la qualité des aliments. À ce sujet, on précise que les consommateurs sont de plus en plus méfiants face aux produits « à valeur ajoutée ou nés du génie génétique ». Le document décrit ensuite le système d'inspection des aliments en vigueur au Québec et au Canada.

Le sujet est majeur et immense. Les mémoires doivent parvenir avant le 23 janvier, ce qui laisse peu de temps. L'Union paysanne prépare un mémoire qui mettra en évidence la nécessité de ne pas aborder la qualité des aliments d'abord et uniquement par des mesures d'inspection et de traçabilité, mais par des pratiques qui garantissent à la base des aliments sains, naturels et frais. Donc, une agriculture écologique et diversifiée, axée sur la souveraineté alimentaire, le marché intérieur, la mise en marché locale. Donc des normes sanitaires différentes selon qu'il s'agit de production industrielle ou de production artisanale et de vente à la ferme.

Concernant les OGM, l'Union paysanne insistera non seulement sur leur étiquetage obligatoire et leur ségrégation, mais surtout sur l'interdiction d'utiliser les semences et les élevages OGM en raison de la perte de biodiversité et de contrôle qu'entraînent la contamination rapide des espèces naturelles et la mainmise de quelques multinationales comme Monsanto sur l'agriculture et l'alimentation mondiales.

L'agriculture urbaine à Cuba

Pour répondre de façon autonome au déplacement de la population des campagnes vers la ville, Cuba a misé sur l'agriculture urbaine, qui a connu une croissance sans précédent, un exemple pour le monde entier. Cette année, on a récolté à Cuba 3,7 millions de tonnes métriques de légumes et de condiments frais dans des jardins à culture intensive et dans des parcelles situées dans des zones urbaines. En 1997, ce volume était de 140 000 tonnes.

45 000 hectares sont consacrés à la culture de légumes dans des zones urbaines, dont 1198 avec la technologie de culture organoaponique, la plus avancée, avec des rendements moyens de 239 tonnes par hectare. Cette production s'obtient avec six rotations par an et plus de 50% d'écart entre les cultures. Les jardins intensifs occupent 8156 hectares, et le rendement moyen est de 13,5 kg par mètre carré et par année. Le reste des 45 000 hec-

tares au plan national correspond à des parcelles et jardins domestiques. Les récoltes obtenues sont vendues à la population dans plus de 10 500 points de vente dans tout le pays, dont 1158 dans la capitale. Une partie de la production est consacrée à la consommation des écoles et des hôpitaux. Les prix de vente doivent être inférieurs à ceux des marchés agricoles.

Opinions

Une herboriste en colère

Je suis agricultrice, productrice de plantes médicinales. Située dans la Baie des Chaleurs, en Gaspésie, j'exploite une petite herboristerie artisanale spécialisée dans la cueillette sauvage de plantes médicinales.

Récemment, j'ai fait la demande de ma carte de productrice agricole. Je savais que ça me coûterait 250\$, mais je me suis dit que ça me donnerait droit au remboursement des taxes foncières. Mais non, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ici, c'est zoné blanc, et il faut être en zone verte pour être éligible au remboursement et à l'aide financière du MAPAQ. Autre surprise : il me faut déboursier un autre 220\$ pour faire une demande de zonage agricole à la Commission de protection du territoire agricole!

Après avoir fait le compte de toutes les cotisations, permis de transformation, vente au détail et affiliations, je me rends compte que ça me coûte au moins 1000\$ annuellement avant de pouvoir produire. Si on ajoute la certification bio, on frôle les 1500\$. Pour être rentable, je devrais donc agrandir mes installations... et faire une demande d'aide financière au MAPAQ. Plan d'affaires et pape-rasse interminable, dépenses admissibles, critères et approbations multiples, etc. En somme, à les croire tous, la rentabilité n'est possible que si je m'endette. Grossir pour produire. La qualité ne compte plus, c'est la quantité qu'on veut. L'industrialisation de l'agriculture.

En fait, c'est cette manière de penser qui a sonné le glas pour beaucoup de petites fermes familiales.

Je fais donc appel à l'agriculture soutenue par la communauté. Il est crucial que les gens encouragent les producteurs locaux en s'approvisionnant chez eux... Le seul vrai libre-échange, c'est le troc et l'échange de services... Et pourquoi pas faire de la Gaspésie une zone expérimentale d'agriculture biologique?

Au lieu de dépenser tout l'argent en bureaucratie, ne devrait-on pas encourager les producteurs autonomes?

Alors, mesdames et messieurs les décideurs, dois-je tenir le coup encore une année, ou devrais-je appliquer pour un chèque de BS?

Lucie Paquet
Saint-Elzéar-de-Bonaventure,
(418) 534-2316

Des Montréalais trop pessimistes

J'ai trouvé intéressant et pertinent que vous consacriez un numéro à Montréal. Je dois dire par contre que j'ai été un peu froissé par le pessimisme des interviewés, les réalisateurs de Bacon. Autant je trouve louable leur effort de s'installer à l'Île Verte, autant je trouve qu'ils brossent de la métropole un portrait qui fait peur pour rien. La pollution est un fléau, hélas, qui nous afflige tous au Québec, et la ville de Montréal est objectivement très sécuritaire.

En fait, ce qui fait son charme, c'est la convivialité que beaucoup de quartiers ont su conserver. Si les Montréalais sont égoïstes comme tout le monde, on ne peut leur reprocher en même temps de se soucier de la planète...

Nous avons tous à perdre dans la dérive actuelle qui encourage la pollution et qui détruit notre patrimoine culturel, bâti et naturel, et en même temps notre avenir... Il faudrait multi-

plier les places publiques, les marchés locaux et les commerces de proximité, développer les appellations, la décentralisation des institutions. Changer nos habitudes à la ville et à la campagne et cesser d'opposer les deux, qui sont inséparables. Votre travail, à l'Union paysanne, et l'idée des états généraux de l'agriculture sont des éléments positifs.

Charles Courtois

152.A0 Culture biologique des fruits et des légumes

Le seul DEC au Québec en culture biologique

Cégep de Victoriaville
475 Notre-Dame Est
Victoriaville - G6P 4B3

Pour information :
(819) 758-6401,
poste 2586



agriculture@cgpvicto.qc.ca

Agriculture biologique



CENTRE DE PÊCHE GAÉTAN PORTELANCE 2001

Venez vivre une expérience hivernale unique au monde!

Réservez par téléphone ou par internet : 418.325.2804 • www.gaetanportelance.com

L'Érablière Guénette Quand le terroir doit goûter la même chose

Bien que les histoires de vie soient toutes différentes, celles des agriculteurs et des agricultrices ont ceci en commun : elles ont été traversées par la même frénésie de contrôle d'un syndicat unique pour qui l'uniformisation et le volume ont remplacé la diversité et la qualité.

Par Jan Segers

René Guénette et Louise Duffy sont agriculteurs à temps plein dans la région de Lotbinière depuis 12 ans. Louise est originaire de Joliette et elle a fait des études universitaires en enseignement des arts à Montréal. René est né à Montréal, mais ses racines familiales proviennent de la région de Lotbinière. Mécanicien à la ville de Montréal, il a milité à la FTQ. Après plusieurs années de services et sentant que les idéaux de son syndicat s'effritaient, René a quitté la FTQ et son emploi. Mais tout cela est une autre histoire, un autre syndicat... C'est peu de temps après sa démission qu'ils décident de déménager à Lotbinière pour s'y établir et démarrer une ferme laitière. Ils connaissaient déjà bien cette région, car même s'ils vivaient en ville, ils y exploitaient une petite érablière, legs des grands-parents Guénette.

faire connaître leurs produits et de les écouler.

Des experts en produits de l'érable

Pour ce qui est de leur érablière, ils ont commencé avec la petite exploitation des grands-parents (1800 entailles) et une cabane à sucre retirée à plus de 2 km dans le fond du bois. Tranquillement et en suivant la croissance de la demande, ils ont augmenté leur production pour en arriver à l'exploitation actuelle de 20 000 entailles sur tubulure avec une cabane à sucre (ou plutôt une champêtre et service de sucre)

début, sur une approche de vente directe et sur la transformation à la ferme. Dans cette optique, ils ont développé un système de mise en marché à la ferme qui leur permet de vendre plus de 60% de leur production sur place. En plus de vendre la traditionnelle « canne de sirop », ils transforment l'eau d'érable en sucre d'érable, en beurre d'érable, en caramel, en tartes, en gâteaux, etc. Ils offrent des repas à base de sirop d'érable tout au long de l'année. Durant l'hiver, il est possible de faire une promenade en carriole dans l'érablière ainsi qu'une visite guidée des installations. Durant l'été, ils font table d'hôte et service de

désormais la seule entité autorisée à acheter et à revendre le sirop d'érable au Québec et à l'extérieur du Québec. L'agence permet aux producteurs d'em-bouteiller et de vendre librement leur sirop seulement s'il s'agit de petits contenants vendus directement à des clients, mais s'il est vendu à un revendeur, il est soumis aux frais de l'agence et doit être calculé dans le quota autorisé. Le reste du sirop doit être livré à la Fédération, qui promet de vendre le sirop, de payer rapidement les producteurs et de contrôler la production du mauvais sirop. En réalité, aucune de ces promesses n'a été tenue à date.

ces années ». En d'autres termes, la production d'une érablière est établie en fonction d'un savant calcul statistique, adapté à chaque région, qui détermine ce qu'une érablière doit déclarer comme rendement annuel. Si, pour une raison ou pour une autre, la production estimée par la Fédération n'est pas conforme au sirop livré ou rapporté, le producteur est immédiatement considéré comme suspect. De cette manière, les Guénette ont été sommés de fournir, dans les 10 jours suivant la réception de la lettre et sous peine d'amendes de plus de 1,25\$ la livre, les preuves suivantes :

- les volumes de production pour les années défailtantes;

Un flou juridique menaçant

En centralisant ainsi la production de sirop, puis en vendant à de gros transformateurs accrédités par la Fédération, cela limite, voire cela freine la possibilité de vendre à la ferme. Pour les Guénette, cela est très problématique, car, comme relaté ci-haut, plus de la moitié de leur production, vendue et consommée sur place, n'est pas nécessairement sous forme de petits contenants, et donc difficile à évaluer. Ils sont donc véritablement hors-norme, dans un flou juridique, et il leur devient difficile de se justifier si la Fédération s'avise de les accuser de « vendre du sirop au noir ».

La Fédération attaque...

Et c'est ce qui s'est produit. Le 17 novembre 2003, les problèmes commencent pour les Guénette. Ils reçoivent par la poste une lettre provenant de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, leur indiquant que la production de leur érablière n'était plus en règle car « ...les volumes de sirop que vous avez fait classer et inspecter au cours des années 2001, 2002 et 2003 ne concordent pas avec la production statistique de votre érablière pour

Des acériculteurs non-conformistes

La production laitière étant devenue trop complexe et trop concurrentielle, ils ont décidé d'abandonner. Comme beaucoup de producteurs laitiers, ils ont vendu le troupeau de Holstein ainsi que leur quota. Cependant, leur fils âgé de 16 ans a reconverti une partie des champs pour y faire un élevage beaucoup plus spécifique de bœufs Highland. Cette viande de très haute qualité trouve de plus en plus d'acheteurs, mais par souci de développement local, elle est uniquement vendue à la ferme. Quant à l'étable, elle a été transformée en écurie pour loger quelques chevaux, utilisés pour les travaux forestiers et les balades en carriole. Malgré qu'ils n'aient plus de vaches laitières, ils continuent la production de grandes cultures céréalières. Ce qui ne les empêche pas de produire des choux, de tirer un revenu de leur lot boisé en vendant du bois transformé grâce à leur moulin à scie ainsi que du bois de chauffage.

Dans la gestion de la ferme, les Guénette ont toujours développé une approche non conformiste. Ils ont privilégié le développement d'une ferme diversifiée, préférant toucher à plusieurs types de production plutôt que de se concentrer sur une seule, comme ce qui est recommandé par l'agriculture moderne... Il en va de même pour la mise en marché. Que ce soit pour la viande, le sirop ou le bois, la vente à la ferme est, selon eux, la meilleure façon de

située sur le bord de la route 132. Cela fait maintenant plus de 20 ans que René et Louise récoltent de l'eau d'érable sur leur terre. Ils ont acquis un savoir-faire important dans le domaine de l'acériculture et ont également observé et vécu l'évolution de cette production.

Au cours de l'expansion de leur entreprise, le couple Guénette a travaillé à l'élaboration du cahier des charges de Québec Vrai sur la production biologique de sirop. Actuellement, l'érablière n'est plus certifiée biologique, mais ils ont conservé certains aspects de la philosophie de production. Malgré qu'ils exploitent une érablière de grande taille, ils ont su développer un système de mise en marché indépendant et très intéressant. C'est d'ailleurs ce qui leur apporte actuellement des complications avec la Fédération des producteurs acéricoles.

Mise en marché à l'érablière

À l'opposé de beaucoup d'autres producteurs de sirop qui vendent leur production directement à l'agence de vente, l'érablière Guénette a mis, et ce depuis le

Notre sirop, on le vend pas, on le fait manger!

méchoui,

le tout évidemment dans le sirop!

Ils ont réussi à organiser la vente de leurs produits par le biais d'un réseau autonome. De cette manière, seuls les surplus sont vendus à la Fédération. Mais cette mise en marché locale est gravement remise en question depuis la mise sur pied de l'agence de vente obligatoire.

Une agence de vente non désirée

L'agence de vente obligatoire a été imposée en 2001 à tous les acériculteurs par la Fédération des producteurs acéricoles de l'UPA, avec l'aimable autorisation de la Régie des marchés. La Fédération de l'UPA est donc



Les produits de l'érable des Bois-Francs inc.
André Lamothé, président
615, Principale
Saint-Sauveur-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Tel. : (819) 372-3369
Fax : (819) 373-3539
Cell. : (418) 335-1615

Réjean Beaudoin
Acériculteur
1154, chemin Gosford
Saint-Julien (Québec) G0N 1B0
(418) 423-4156

Réjean Beaudoin
Spécialiste en affitage de mèches pour les érables
1154, chemin Gosford
Saint-Julien (Québec) G0N 1B0
(418) 423-4156

Roland Champagne
Acériculteur
238, Cruisthark
Imverness (Québec) G0S 1K0
(418) 453-2607

Marcel Faucher
Acériculteur
200, R.R. 2
Sainte-Sophie d'Halifax (Québec) G0P 1L0
(819) 362-2381

Doris Blais
Acériculteur
75, route du Lac Poulin
Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0
(418) 228-5003

Jean-Paul Bolduc
Acériculteur
843, rang des Prés verts
Pohénégamook (Québec) G0L 1J0
(418) 839-2417

Donald Leblond
Acériculteur
5, chemin Taché Est
Saint-Hubert de Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L0
(418) 497-1778

Léonard Malenfant
Acériculteur
484, Principale
Saint-Ézéar (Québec) G0L 2W0
(418) 854-9192



- le détail des ventes effectuées en petits contenants directement mis en conserve par vous-même dans votre érablière pour les années défailtantes;

- le détail des ventes effectuées à des acheteurs-transformateurs (avec pièces justificatives);

- le rapport de classement que ces acheteurs-transformateurs vous ont fourni du Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable

Dany Michaud
Acériculteur
4195, chemin de la Rivière noire
Saint-Athanase (Québec) G0L 2L0
(418) 859-1590

François Garneau
Acériculteur
335, 3^e Avenue
Ham Nord (Québec) G0P 1A0
(819) 344-2444

Gaston Allaire
Acériculteur
1800, rang Allaire
Saint-Hélène de Chester (Québec) G0P 1H0
(819) 382-2715

Érablière Sucre d'Art
75, rang St-Ignace
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
(418) 824-5626

Thérèse Robichaud
Acéricultrice
14, Thibault
Biencourt (Québec) G0K 1T0
(418) 499-2296

Jean-Claude Boisclair
Acériculteur
648, Lafontaine
Thetford-Mines (Québec) G6G 3J6
(418) 355-3991

Édouard Santerre
Acériculteur
49, Morin
Notre-Dame-du-Lac (Québec) G0L 1X0
(418) 899-6550

Picard, Bertrand Berthier & Rodier
Acériculteurs
485, rang Lapointe
Dégelis (Québec) G5T 1S8
(418) 853-5041

du Québec (RCPEQ) pour 2001;

- les fiches d'enregistrement à jour indiquant le nombre d'entailles exploitées;

- le rapport financier démontrant les ventes de sirop des années défailtantes.

Surpris par cette requête leur demandant de prouver qu'ils ne sont pas en défaut, et choqués de se voir traités comme des contrevenants, ils appellent la Fédération pour expliquer leur situation. Le conflit se règle partiellement par une solution encore plus saugrenue. À défaut de devoir fournir l'ensemble de la paperasse demandée, les Guénette devront dorénavant fournir les preuves d'achat des contenants dans lesquels ils vendent leur sirop!

Notre sirop, on ne le vend pas, on le fait manger!

Le problème, c'est qu'ils ne livrent pas leur sirop à l'agence de vente pour la bonne et simple raison qu'ils sont capables de l'écouler par leurs propres moyens, notamment en le faisant manger à leurs clients. Et pour cela, ils sont taxés de producteurs délinquants, mettant en danger l'ensemble de l'industrie. Le message envoyé est clair et pose une grave question : quelle est la place des producteurs-transformateurs-vendeurs dans ce système de mise en marché? Dans quelle mesure la vente à la ferme est-elle permise? Doit-on, pour cela, vendre sa production à la Fédération à rabais, devenir acheteur autorisé et la racheter à

gros prix pour la commercialiser? Il y a comme un sentiment de déjà-vu, n'est-ce pas, M. Mailloux?

Un terroir... uniformisé!

On assiste donc à une prise de contrôle de la production, à une sorte d'expropriation des entreprises mises sur pied par les producteurs et les acheteurs, à une ingérence éhontée de la part de la Fédération. Cette « ingénierie » du sirop vient littéralement court-circuiter la mise en marché à la ferme et, du coup, décourager les petits et moyens producteurs.

La production de sirop d'érable, qui est pourtant LA spécificité agricole du Québec, est sur le point de devenir une marchandise standardisée qui, évidemment, ne respectera plus ni la diversité ni la qualité rattachée à cette production. La fabrication traditionnelle du sirop sera réformée au profit du... profit. Les différents discours de l'UPA sur le développement du terroir et sur la place que doivent occuper les produits de niche n'apparaît pas comme un discours sincère. Il est prouvé par des études du MAPAQ que le sirop a des caractéristiques spécifiques reliées à la région d'où provient le produit. Si tout le sirop produit est stocké dans les deux seuls entrepôts de Saint-Antoine-de-Tilly ou du Témiscouata, et s'il est revendu de manière indifférenciée aux transformateurs autorisés, qu'en est-il des saveurs régionales? Nous deviendrons alors un des seuls endroits de la planète à développer un terroir uniformisé. Ironique, non? ☘

Références en acériculture

Ministère de l'Agriculture du Québec
Jérôme Thiboutot (418) 380-2525

Table filière acéricole du Québec
Julie Labrecque (418) 380-2101, poste 3286

Régie des marchés agricoles du Québec
Claude Régnier (514) 873-4024

Financière agricole du Québec
..... (418) 646-2610

Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
..... (418) 643-3314

Agence d'inspection des aliments du Canada
René Blais (418) 648-4820, poste 120

Inspection des aliments du Québec
Line Beaumont (418) 380-2100, poste 3074

Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec (RCPEQ)
..... (418) 386-2888

Conseil de l'industrie acéricole (CIA)
Bob Swain (905) 206-1455, poste 225

Citadelle
Luc Lussier (819) 362-3241

Fédération des producteurs acéricoles du Québec (UPA)
Pierre Lemieux (450) 679-0530

Union acéricole paysanne
Russell O'Farrell (418) 642-5705

Association des restaurateurs de cabane à sucre du Québec
..... 1 800 372-2530

Association des manufacturiers d'équipement acéricole
..... (819) 828-2828

Centre Acer
Patrizia Romacieri (450) 773-1105, poste 186

Cintech (inspection)
..... (450) 771-4456

Institut québécois de l'érable
Bernard Prince 1 800 372-2530

Centre international de l'érable
..... (418) 228-5588

International Maple Syrup Institute (IMSI)
..... (802) 744-2733

Économusée de l'érable, Domaine Acer, Auclair
..... (418) 899-2825



Sirop d'érable en vrac

Jean-Pierre Rousseau
Maryse Guay
590, rang St-Patrice
Saint-Patrice de Beaurivage
(Québec) Canada G0S 1B0
Tel. : (418) 596-3156

Main basse sur nos érablières

Tous les Québécois considèrent le sirop d'érable comme une ressource et un un produit de terroir qui leur est propre, un patrimoine qui les caractérise. Et ils n'ont pas tort. Le Québec produit 80% du sirop d'érable dans le monde, et 80% de cette production est maintenant exportée aux États-Unis (83%), en Europe (13%) et en Asie (4%). Même la feuille d'érable dont se pare le Canada vient sûrement du Québec!

Reportage de Roméo Bouchard

Du folklore à l'industrie

Beaucoup de Québécois ont été surpris d'apprendre ces derniers temps que l'acériculture, comme on dit maintenant, n'est plus la production folklorique qu'ils imaginent encore, mais que, là comme ailleurs, l'industrialisation et le contrôle de l'UPA sont à l'œuvre et risquent de faire disparaître rapidement des milliers de cabanes à sucre et de banaliser une produit qui faisait la fierté de chaque région productrice.

Déjà, les chaudières et les chalumeaux traditionnels ont été remplacés presque partout par la tubulure de plastique avec vacuum de pression, et les bouilleuses traditionnelles, chauffées au bois, par des évaporateurs perfectionnés chauffés au mazout ou au gaz, qui font du sirop en un temps record, avec une eau d'érable déjà concentrée à l'aide de centrifugeuses à osmose. Le tout nécessite des produits et des techniques compliqués dont l'incocuité n'est pas toujours au-dessus de tout soupçon et sans effet sur le goût.

C'est que la taille des entreprises ne cesse d'augmenter. En cinq ans, de 1995 à 2000, le pourcentage d'érablières possédant moins de 3000 entailles est passé de 68 à 51%, et celles-ci ne génèrent plus que 14% de la production totale. Le pourcentage de celles qui comptent plus de 10 000 entailles est passé de 3 à 12%, et les entreprises de plus de

30 000 entailles sont passées de 17 à 95. Durant ces 5 ans, le nombre d'érablières est demeuré autour de 8000, mais la moyenne d'entailles par érablière est passée de 2800 à 4800, 10 800 dans l'Est du Québec, où prédominent les érablières louées sur les terres publiques. De 1990 à 2003, la production totale a plus que doublé.

Mainmise de l'UPA sur la mise en marché

Conséquemment, la mise en marché locale ou par le biais de la coopérative Citadelle a cédé la place de plus en plus à une commercialisation dominée par quelques grands acheteurs-transformateurs. L'UPA est alors apparue à beaucoup de producteurs comme le seul rempart contre l'exploitation de la part de ces acheteurs.

Une première tentative de l'UPA pour contrôler la mise en marché du sirop d'érable, au début des années 90, a cependant coûté très cher aux producteurs. Pour éviter la faillite, la Fédération de l'UPA a liquidé le sirop de la récolte de 1990 au prix dérisoire de 0,50\$ la livre, et même après un recours collectif gagnant, puis perdant en appel, et un engagement à rembourser de la part de la Fédération, les producteurs ne sont toujours pas payés. En 1998, la même Fédération, dirigée par le même Pierre Lemieux, revient à la charge et réussit à écarter le Regroupe-

ment de producteurs-acheteurs-transformateurs (Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable au Québec - RCPEQ), qui avait pourtant réussi, dans l'intérim, à stabiliser la gestion des surplus, des prix et de la qualité sans contrôle de l'offre. Lors de la récolte record de 2000, en raison d'une mauvaise convention signée par la Fédération, les producteurs échappent à un nouveau désastre grâce à des fonds prêtés par le fédéral, que la Fédération continue à faire financer par la Financière agricole. Dès lors, la table était mise.

En décembre 2001, la Régie de marchés agricoles, un tribunal où beaucoup de commissaires sont des nominations politiques et semblent avoir fait serment d'allégeance à l'UPA, accordait à la Fédération une agence de vente obligatoire qui lui confère le monopole de la mise en marché de tout le sirop d'érable, même vendu directement à l'étranger selon ses prétentions. Seuls les produits vendus au détail en petits contenants à des particuliers sont exemptés. Les produc-

teurs doivent désormais obligatoirement livrer tout leur sirop en vrac à la Fédération, au prix et selon les modalités de paiement et de prélevés établies par la Fédération, notamment pour supporter le sirop non vendu. À défaut de quoi une amende exorbitante de 1\$ la livre leur est exigée, même si cela doit amener la Fédération à harceler et à poursuivre ses propres membres sans pitié, ce qui est effectivement le cas.



Du même coup, la coopérative Citadelle et les dizaines d'acheteurs et de producteurs qui ont mis des années à bâtir des entreprises de transformation et des marchés à l'intérieur et à l'étranger se voient à toutes fins pratiques expropriés, obligés de s'approvisionner à la marmite commune de la Fédération, soumis eux aussi aux prix, modalités, prélevés et amendes établis par elle.

Manifestation du 8 décembre

Monsieur Lemieux, multipliez par dix, par cent...

Roméo Bouchard, président de l'Union paysanne, à la demande de plusieurs manifestants.

En affirmant, dans La Terre de chez nous du 18 décembre, que les acériculteurs qui ont distribué leur sirop gratuitement et manifesté devant le MAPAQ le 8 décembre dernier étaient tout au plus 20 ou 30, M. Pierre Lemieux a montré une fois de plus le peu de respect qu'il a pour la vérité, pour la démocratie et pour les producteurs.

En réalité, ils étaient près de 200 à s'être levés très tôt et à brandir une pancarte souvent pour la première fois de leur vie. *Le Journal de Québec* parlait même de 300. Et c'est eux qui ont donné les quelque 150 gallons de sirop qui ont été distribués gratuitement, quoi que M. Lemieux puisse insinuer à travers son chapeau. Ça parle de soi. Et des centaines d'autres propriétaires d'érablières les appuyaient. Et aussi, bien sûr, bien des acheteurs qui s'opposent à la mainmise de la Fédération sur cette industrie. Et sans doute aussi Citadelle, dont les quelques milliers de membres ont voté à 83% contre l'Agence de vente. D'ailleurs, ils sont tous en cour pour la contester. Ça commence à faire pas mal de monde.

Il ne sert pas à grand-chose non plus à M. Félix Ross de tenter de faire croire aux journalistes que l'Agence de vente a assuré des bons prix et fait



Le 8 décembre, plus de 200 acériculteurs ont distribué gratuitement à la population de Québec, avant d'aller rencontrer le MAPAQ, près de 150 gallons de sirop plutôt que de les livrer de force à un monopole syndical qui les paie à moitié et les empêche de produire et de vendre leur sirop librement.

croître les ventes. Pour les producteurs, ce qui compte, c'est ce qui reste dans leur poche, c'est-à-dire à peine la moitié des revenus promis quand on a tout soustrait : le sirop invendu, le mauvais sirop, les avances en trop, l'entretien des inventaires, et bientôt, les coupures de quotas.

Monsieur Lemieux, à quoi vous sert-il de faire l'autruche et de nier la réalité? Tous ces gens vous demandent une seule chose : ne les forcez pas à passer par votre Agence de vente. Après tout, on est supposé être en pays libre! 

Pour financer l'opération, la Fédération a obtenu un prêt annuel de 100 millions de dollars et autres soutiens de la part de la Financière agricole, présidée par Laurent Pellerin lui-

même, démontrant de cette façon qu'elle ne craignait pas d'agir comme banque privée de l'UPA. Les prix offerts aux producteurs semblaient alléchants au départ, même pour le sirop

de moins bonne qualité, d'où sans doute leur appui initial. Mais les producteurs ont vite réalisé qu'après déduction des frais de gestion, du sirop non vendu, et des frais pour son entretien et son entreposage, il fallait couper ces prix de près de la moitié dans bien des cas, sans compter que le paiement en trois versements est étalé sur un an. Pour jouir d'une avance, rendue possible par le prêt de la Financière et conditionnelle à la vente du sirop, le producteur doit hypothéquer sa récolte présente et à venir, et son institution financière doit céder sa première créance. En retour, le chèque de l'avance est versé conjointement au producteur et à l'institution financière, qui peut se servir en premier.

Les conséquences prévisibles d'un tel système n'ont pas tardé à se produire. Surproduction de sirop, y compris du sirop de mauvaise qualité, en raison de prix garantis fixés sans référence au marché. Stagnation ou recul des marchés et gonflement des inventaires (46 millions de livres) en raison du désengagement des acheteurs-transformateurs et des particuliers. Endettement des producteurs : quelle entreprise peut survivre si on lui enlève 30 ou 40% de ses

revenus? Frustration des producteurs privés de leur liberté. Développement accéléré de la production dans les Maritimes et les états de la Nouvelle-Angleterre. Ce qui démontre que les syndicats sont là pour négocier, non pour se substituer aux agents de commercialisation ou à l'État.

Poussée au pied du mur par la Financière, qui craignait pour sa mise, la Fédération ne pouvait que fuir en avant : elle demande et obtient à l'automne 2003 l'imposition d'un contingentement dans une production d'exportation où nous sommes pratiquement les seuls joueurs! Trouvez l'erreur! En plus de ne pas être payés pour la totalité de leur sirop, les producteurs se verront maintenant empêchés de produire selon leur capacité en raison des surplus accumulés ou possibles. Impossible de passer à côté sous peine d'amendes de 2.70\$ le kilo, tout sirop hors-quota devant être livré à la Fédération, aux frais du producteur et sans garantie de paiement. D'autre part, l'érablière sans quota n'aura plus de valeur marchande, puisque par ailleurs la Loi sur le zonage agricole interdit de la bûcher.

Le sirop d'érable bio

Beaucoup de Québécois seront étonnés d'apprendre qu'il existe maintenant du sirop d'érable bio. Ils ont toujours pensé que le sirop d'érable était forcément un produit naturel.

En réalité, le sirop d'érable commercial est de moins en moins naturel et écologique, comme tous les autres produits alimentaires d'ailleurs. Les procédés et les produits utilisés ont forcément des effets sur la qualité du sirop et l'équilibre de l'érablière.

Les 285 érablières certifiées biologiques au Québec respectent un cahier des charges qui interdit l'usage de produits chimiques et la surexploitation des érables. Le sirop bio n'est pas pour autant un produit artisanal ni un produit du terroir, selon la méthode traditionnelle de cueillette et de bouillage.

Des normes écologiques

Le cahier des charges bio n'interdit pas les pratiques industrielles telles que l'usage de la tubulure avec vacuum de pression, l'usage réglementaire des centrifugeuses à osmose, de la combustion au mazout, ni même de produits chimiques comme le chlore ou le peroxyde dans des conditions très précises, comme le nettoyage final des tubulures et des bassins. Les principales interdictions sont l'utilisation de tout autre produit que l'alcool pour aseptiser les entailles, de tout autre produit qu'une huile biologique certifiée comme anti-moussant, l'utilisation d'injecteurs d'air, l'utilisation de l'osmose à plus de 8 degrés et son lavage avec tout autre produit que la soude caustique tant qu'elle n'a pas perdu 15% de son efficacité. Les soudures au plomb ne seront plus acceptées à partir de 2004. On exige une analyse de l'eau utilisée et un récupérateur d'huile pour les pompes du vacuum.

Au plan de l'aménagement et de l'utilisation écologique de l'érablière, plusieurs normes visent à empêcher la surexploitation des

érables : la profondeur de l'entaille, la taille des arbres entaillés (8 pouces de diamètre par entaille), le maintien de 10 à 15% d'essences d'arbres autres que l'érable, l'absence d'engrais et de pacage animal.

Les contrôles de l'agence de certification sont très méticuleux.

Statut particulier du sirop biologique

Les producteurs de sirop biologique sont soumis comme les autres au système de mise en marché de la Fédération de l'UPA : agence de vente, modalités de paiement, classement, quotas de production. La seule différence est une prime de 15 cents la livre et le fait que, le sirop bio étant très en demande, le producteur essuie moins de pertes dues au sirop non vendu.

D'après Serge Valiquette, actuel président du syndicat des acériculteurs biologiques affilié à l'UPA, qui regroupe une soixantaine des 285 acériculteurs certifiés, la prime de 15 cents et la possibilité d'être payés à 100% est ce qui motive plusieurs à accepter un cahier des charges somme toute assez facile à observer.

Selon M. Valiquette, qui est lui-même propriétaire d'une érablière de 13 000 entailles dans la région de Valleyfield, les acériculteurs membres de son syndicat ne semblent pas particulièrement inquiets des limites que leur impose leur intégration à la mise en marché appliquée par la Fédération et par l'UPA en général, ni des dangers que comporte pour le bio le fait d'être noyé dans une logique industrielle conventionnelle. Il dit ne pas constater non plus d'opposition importante à l'agence de vente et au contingentement.



ment. Pour sa part, Claire Beauvivre, présidente fondatrice du syndicat, semble davantage inquiète de la tournure des choses. Pour elle, si l'agence de vente poursuivait un bon objectif au départ, le contingentement risque d'ouvrir la porte toute grande à la production au noir et de dévaloriser les érablières. « Personnellement, je faisais moi-même ma mise en marché. Je n'avais pas besoin d'eux autres. Tout ce monde qui nous surveille et nous gère prend sa galette. La recette traditionnelle du sirop d'érable a fait ses preuves bien avant Siropro. C'est une recette gagnante. Pourquoi la changer? Nos sous s'en vont de plus en plus pour ça. »

Le sirop bio est très en demande, aux États-Unis notamment. Dans sa forme actuelle, avec 285 érablières certifiées, 2,6 millions d'entailles et une production estimée à 5,8 millions de livres, il occupe déjà 8% de la production, ce qui est nettement plus que dans toute autre production au Québec.

À l'Union biologique paysanne, on croit qu'il y a place pour un sirop biologique paysan, plus proche des méthodes artisanales de production, en tous cas plus affranchi des contraintes imposées par les techniques de production, les normes de classement et la mise en marché industrielles mises de l'avant par la Fédération et par l'UPA. 

Le chaos et la débâcle en perspective

Les réactions à une telle arnaque n'ont pas tardé non plus à se manifester. Les assemblées syndicales qui ont appuyé ce système à l'origine n'étaient visiblement pas conscientes ni informées des conséquences concrètes d'un tel monopole. Plusieurs acheteurs et la coopérative Citadelle, dont les délégués représentent plusieurs milliers d'acériculteurs, ont voté contre l'Agence à 83% et ont demandé son annulation devant les tribunaux, lesquels ne se sont pas encore prononcés. De son côté, l'Union acéricole paysanne, qui regroupe maintenant plusieurs centaines d'acériculteurs, est née des noyaux de résistance qui cherchent par tous les moyens à sortir de l'étau. Ses membres et ses leaders font l'objet d'un harcèlement particulier de la part de la Fédération devant la Régie des marchés. Beaucoup d'autres les appuient en silence, craignant les représailles. Les plus menacées sont évidemment les érablières familiales, qui avaient le plus souvent développé leur propre mise en marché et réclament la liberté de ne pas être forcés de se soumettre à cette agence de vente qui les mène droit à la faillite. Plusieurs cherchent déjà la façon d'abandonner la production sans tout perdre.

La qualité et la réputation du sirop d'érable lui-même sont également menacées. Les prix surévalués offerts pour le sirop de moins bonne qualité (sirop D, VR ou NC) en encouragent la production et gonflent les inventaires invendables, au point qu'on voudrait forcer les acheteurs à en acquérir des volumes minima. D'autre part, l'endettement, le classement du sirop par la couleur et les contraintes excessives incitent les producteurs à « produire au noir », sans contrôle, et à utiliser divers

 Suite en page 12

Poterie de Port-au-Persil
28 ans d'authenticité, fondée en 1975 par Pierre Legault, maître-potier
www.poteriedeportauipersil.com

1001, route Saint-Laurent, St-Siméon, Charlevoix, QC
• tel: 418.452.3267
418.638.2349
• fax: 418.452.1019

commandes sur mesure Grès faïence
info@poteriedeportauipersil.com

ateliers
tournage • façonnage
galerie • boutique
métiers d'art
50 artisans

 Suite de la page 11

produits ou procédés parfois douteux pour « blanchir le sirop », mélanger les catégories, augmenter les rendements, au risque de ternir la réputation du produit et l'avenir de sa mise en marché.

Menace supplémentaire : la concurrence des acériculteurs des provinces Maritimes et des états américains de la Nouvelle-Angleterre, qui échappent au contrôle des prix et de la production qui prévaut au Québec. Et si on se fie aux vendeurs d'équipement, tout indique qu'ils s'approprient à envahir le marché.

Rétablir la liberté et la qualité

L'entêtement de la Fédération s'explique par le fait que les producteurs sont les seuls à supporter les déboires d'un système qui est devenu une source de revenus et de pouvoir sans limite pour la Fédération et lui permet de manipuler la démocratie syndicale en régnant par la peur. On ne peut demander à des milliers de producteurs de risquer de compromettre leur entreprise et de se retrouver devant les tribunaux.

Quant à la Régie des marchés, qui devrait pouvoir exercer un arbitrage démocratique, elle a fait la démonstration de sa totale servilité face au pouvoir de l'UPA.

L'industrie est au bord du chaos. Le temps est venu, de toute évidence, de réviser le credo de la gestion de l'offre et l'institution de la Régie des marchés, qui lui sert de Saint-Office. La solution ne peut venir que d'une intervention gouvernementale. Un moratoire sur l'application de l'agence de vente et du contingentement doit être déclaré de toute urgence, avant la prochaine récolte. Par la suite, un régime qui rétablisse la liberté de mise en marché doit être mis en place, tout en prévoyant une négociation des prix qui tienne compte du marché et un mécanisme conjoint de gestion des variations de récoltes. Si nécessaire, un référendum démocratique doit être tenu auprès de tous les producteurs. Un soutien spécial doit être envisagé pour les érablières familiales, particulièrement celles qui développent la transformation et la mise en marché locale du produit.

Enfin, les normes de qualité, de classement et d'appellation doivent être prises en charge par des organismes indépendants. Goûterons-nous un jour, un peu à l'exemple des vins, des sirops d'érable de telle érablière et de telle année? Qui aurait l'idée de mélanger tous les vins de France, toutes provenances et toutes années confondues? C'est pourtant ce qu'on est en train de faire avec notre sirop d'érable, un produit dont la saveur varie considérablement selon la saison, le terrain, le procédé de bouillage et mille autres secrets de connaisseurs, et qui est encore classé et payé d'après sa couleur et non sa saveur, encore moins sa provenance. 

L'Agence de vente n'a pas de raison d'être pour ceux qui font eux-mêmes leur mise en marché

L'Agence de vente est utile pour ceux qui ne sont pas en mesure de commercialiser leur production, essentiellement les grosses érablières de plus de 10 000 entailles. Pour ceux qui se sont créés des marchés, particulièrement ceux qui transforment leur produit, l'Agence et le contingentement exigent d'eux des pertes importantes de revenus et des contrôles irréalistes de leurs ventes et de leurs clients. Elle ne peut que leur nuire et les décourager.

Les témoignages sont unanimes en ce sens. Tous les acériculteurs-transformateurs qui font leur mise en marché sont présentement inquiets et ne voient pas comment ils peuvent se situer dans un encadrement qui n'est pas fait pour eux. Les règlements de l'agence et du contingentement sont très difficiles à interpréter pour eux et



peuvent donner prise à toutes les prétentions de la Fédération. Quand en plus, comme au Domaine Acer, leurs produits doivent faire face à d'autres réglementations ou monopoles restrictifs, comme ceux de la Société des alcools, qui veut

empêcher une centaine de producteurs d'alcools locaux de vendre dans les marchés publics, on peut comprendre qu'il soit si difficile de développer des produits de haute qualité.

La mise en marché collective ne devrait d'aucune façon englober

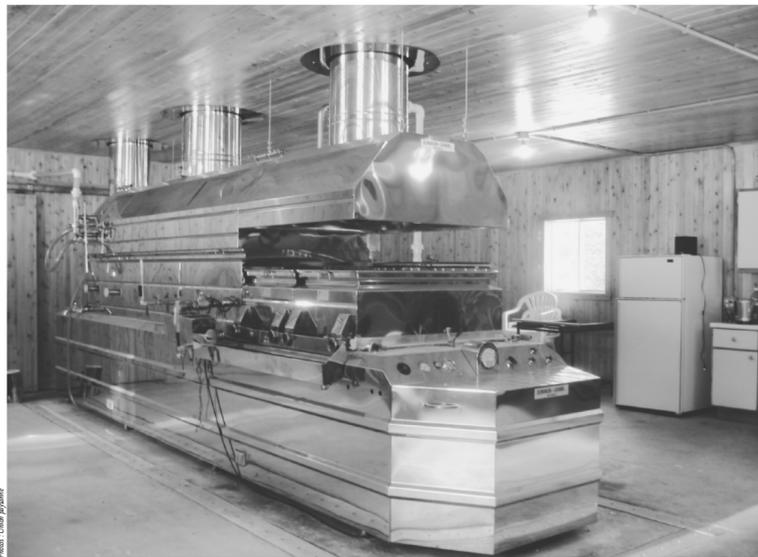
la transformation artisanale et la mise en marché locale, ni directement ni indirectement.

« Il est grand temps de laisser une liberté d'agir aux producteurs débrouillards qui ont développé eux-mêmes leur mise en marché, nous écrit un producteur, Denis Tanguay. Le sirop d'érable est à mon avis un produit du terroir où la mise en commun de la production ne peut répondre adéquatement à toute la mise en marché de ce produit. Il est vrai que la grande industrie doit se responsabiliser, produire selon les besoins, mais si un producteur a un marché spécifique, il n'a pas à faire les frais d'une politique générale faite pour ceux qui produisent de façon déséquilibrée sans avoir leurs propres clientèles et sans les exigences de la qualité à laquelle obligent des clients établis. » 

Que veut dire l'étiquette SIROPRO?

À mesure que la mise en marché du sirop a cessé de se faire du petit producteur à ses clients pour devenir commerciale, le problème des normes de qualité s'est posé. Au cours des années 90, le Regroupement, de pair avec Citadelle et en conformité avec le Bureau des normes du Québec, avait mis au point des normes de certification pour les transformateurs donnant droit au label PUR ÉRABLE, en plus des normes de classification. Ces normes sont essentiellement basées sur la couleur (transparence à la lumière) et sur la densité du sirop. Le contrôle des défauts de saveur et l'application des normes sur la présence résiduelle de produits chimiques (iodure, plomb, paraformaldéhyde, etc.) demeure, au dire même de Pierre Lemieux, peu précise et peu fiable.

Lorsque la Fédération a pris le contrôle, elle a ignoré en grande partie le travail accompli. La classification a été confiée en exclusivité à Cinteck, et un nouveau logo, SIROPRO, a été établi pour la vente au détail de sirop en petits contenants. Il ne s'agit pas d'une vraie certification par



une agence indépendante accréditée, mais d'un label par lequel la Fédération seule garantit la bonne qualité du produit et peut retracer le producteur-vendeur. Les utilisateurs du label suivent une brève formation et doivent respecter, en principe, un cahier des charges

et un guide de bonnes pratiques. Personne ne peut vérifier son application concrète.

En réalité, la véritable utilité de SIROPRO pour la Fédération, c'est de lui permettre de s'emparer plus facilement du marché de détail au détriment des produc-

teurs qui l'alimentaient, en faisant valoir que c'est risqué d'acheter un sirop qui n'est pas garanti par le label SIROPRO. C'est une façon de plus d'accaparer et d'industrialiser un produit qui devrait rester un produit haut de gamme personnalisé. 

L'implication des caisses Desjardins

L'implication des Caisses Desjardins dans le dossier des acériculteurs est considérable :

- ♦ d'abord, dans la faillite technique de la Fédération en 1991, la création du RCPEQ et la revente du sirop à rabais, avec le manque à gagner qui en a résulté pour des milliers d'acériculteurs qui continuent à en payer la note;
- ♦ de façon générale, dans le financement de la Fédération des producteurs acéricoles (UPA) et dans le financement de nombreux acériculteurs.

Il serait donc normal que Desjardins exerce des pressions auprès de la Fédération des producteurs acéricoles et de la Régie des marchés : premièrement, pour qu'ils accélèrent le remboursement du sirop 1990 pour les producteurs inclus dans le recours collectif, sans attendre le dénouement de l'appel qui concerne des sommes accessoires; deuxièmement, pour qu'ils réévaluent les mécanismes de mise en marché établis ces dernières années (agence de vente, paiement différé, avance conditionnelle à un contrat hypothécaire, contingentement).

Ces mesures, de toute évidence,

- ♦ **découragent les acheteurs**, les transformateurs et les coopératives de mise en marché d'ouvrir de nouveaux marchés;
- ♦ **encouragent la surproduction de sirop**, y compris celui de mauvaise qualité, par des prix fixes même pour des catégories inférieures;
- ♦ **entraînent l'accumulation d'inventaires** coûteux à supporter pour les producteurs (46 millions de livres);
- ♦ **provoquent l'endettement des producteurs** en raison des délais de paiement, du non-paiement du sirop invendu et des frais considérables de gestion reflés aux producteurs;
- ♦ **obligent les producteurs à signer des hypothèques** onéreuses pour avoir droit à des avances, ce qui accentue leur vulnérabilité face à leur caisse;
- ♦ **obligent les producteurs déjà endettés à réduire leur production** et leur revenu par le contingentement;
- ♦ **imposent des pénalités abusives** (2,68\$ le kilo);
- ♦ **imposent des contraintes à la vente au détail** susceptibles de décourager la mise en marché locale, la transformation et les produits de créneaux;
- ♦ **provoquent l'industrialisation**, la standardisation de cette production du terroir et l'élimination des érablières familiales.

Les Caisses Desjardins sont en réalité un partenaire majeur et de longue date de la Fédération et elles ne peuvent se désintéresser de l'impact des mesures adoptées par la Fédération sur la solvabilité des acériculteurs qui sont aussi ses clients. À tout le moins, Desjardins a le devoir d'informer ses clients acériculteurs des dangers que fait courir le système actuel à leur entreprise.

Les acériculteurs sont présentement isolés et ont besoin de soutien. Il est souhaitable que tous les intervenants prennent conscience de leur situation et de l'urgence pour le gouvernement, la Régie des marchés, la Financière agricole et les partenaires de la Fédération d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard et qu'un pourcentage dramatique d'acériculteurs se retrouve en faillite. 

Le 8 décembre devant le MAPAQ



Marc-André Deschênes, acériculteur biologique de Saint-Jean-Port-Joli



Jérôme Thiboutot, attaché politique de la ministre Françoise Gauthier



Ils ne demandent pas d'argent, juste le droit de produire...

Joignez-vous à



UNION PAYSANNE acéricole

Pour vous inscrire, envoyez vos nom, adresse et numéro de téléphone, avec une cotisation de 70\$, qui inclut votre adhésion à l'Union paysanne, à l'Union acéricole paysanne et un abonnement au journal mensuel de l'Union paysanne, à :

Union paysanne
453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, G0L 3G0
Tél. : (418) 492-7692
Site web : www.unionpaysanne.com

POUR REPRENDRE LE CONTRÔLE DE NOS ÉRABLIÈRES ET REDONNER AU SIROP D'ÉRABLE SA PLACE D'HONNEUR SUR NOS TABLES, DANS NOS VILLAGES, AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE.

L'Union acéricole paysanne vous offre de vous regrouper avec d'autres acériculteurs, avec l'aide de l'Union paysanne, pour sortir de l'agence de vente de la Fédération et établir un système où on garantira des paiements et une gestion raisonnable des surplus, sans agence de vente et sans enlever aux acériculteurs la liberté de produire, de vendre leurs produits et de s'exprimer librement.

L'Union paysanne intervient auprès de la Régie des marchés et du ministère de l'Agriculture pour obtenir un moratoire et un référendum concernant le plan conjoint de la Fédération.

Russel O'Farell, président de l'Union acéricole paysanne



Zone verte ou zone brune?

De la sous-utilisation de la zone agricole

Pierre Laterrière
gdes@sympatico.ca

L'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole énumère 10 critères sur lesquels la Commission doit se baser pour rendre une décision dans une affaire qui lui est soumise. Un de ces critères se lit comme suit :

Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Mais on ne semble pas réaliser à la CPTAQ ce que signifie « occupation du territoire ».

En effet, l'article 61.1 fait un devoir à la Commission d'interdire toute construction autre qu'agricole en zone verte si elle juge qu'il y a de l'espace disponible pour le faire en zone blanche.

De plus, l'article 101.1, depuis la loi 184 en juin 2001, interdit la construction d'une résidence sur une superficie de droits acquis sans autorisation de la Commission (ce que le Barreau a condamné).

La Commission refuse également la construction de résidences sur des superficies de terre de moins de 40 hectares (plus ou moins, au gré de la Commission) pour des

projets de petites fermes sylvicoles, maraîchères ou d'élevages spécialisés, sous prétexte que ce ne sont pas des projets viables. On ne fait pas confiance aux citoyens désireux de s'installer sur une petite terre ou à temps partiel. On préfère laisser les terres en friche et voir le territoire se vider. La petite agriculture paysanne, ce n'est pas rentable, et on réserve le sol pour l'agriculture industrielle, notamment l'épandage de lisiers. Mais cette agriculture industrielle serait-elle viable ou rentable si elle ne bénéficiait pas de subventions de toutes natures? Poser la question, c'est y répondre.

Les Orientations gouvernementales, émises en décembre 2001 à la suite de la loi 184, font un devoir aux schémas d'aménagement préparés par les MRC d'exclure pratiquement tout usage non agricole en zone verte, même en zone de dépeuplement et de faible potentiel agricole, jugeant ces usages non agricoles des « irritants » pour l'agriculture. Le président de la Commission dénonce le fait que seulement 35% des MRC ont présentement un schéma d'aménagement révisé. La vérité, c'est que les

MRC voient leur schéma refusé par Québec parce qu'ils veulent freiner le dépeuplement de leur territoire par un usage plus diversifié de la zone verte. Un questionnaire envoyé récemment à toutes les municipalités démontre le mécontentement de ces dernières devant le constat d'impuissance à gérer et à développer leur territoire. Dans une prochaine chronique, nous ferons l'analyse des réponses de 300 municipalités à ce questionnaire.

Devant le triste constat de la désaffectation de notre territoire rural, nous devons admettre que la politique rigide de la CPTAQ contribue depuis 25 ans à vider le territoire rural au profit de l'agriculture industrielle. Un assouplissement s'impose. La réforme annoncée par le ministre de l'Agriculture est urgente, en dépit des propos récents du président de la Commission, Bernard Ouimet, concernant le Tribunal d'appel et « la pressions pour du dézonage qui, bien qu'endiguée et sous contrôle actuellement, n'est pas éradiquée pour autant, alimentée en bonne partie par les retards dans la révision des schémas d'aménagement ». ☀

Une porte ouverte à un changement de la loi?

Roméo Bouchard

Dans son récent rapport annuel, le président de la Commission, Bernard Ouimet, ouvre peut-être une porte. Bien que plusieurs de ses déclarations récentes puissent donner l'impression qu'il se voit investi – conjointement avec l'UPA – d'une mission de survie pour assurer le pain à la population de demain, mission devant laquelle doivent s'incliner aussi bien les tribunaux que les gouvernements élus, le président de la Commission reconnaît que « en milieu rural, la loi est souvent perçue comme un frein au développement, malgré les efforts déployés pour moduler notre intervention et malgré les taux d'autorisation élevés pour les demandes d'intérêt collectif ou les projets de développement économique (moins de 10% de plus dans les régions-ressources que dans l'ensemble du Québec!). La pression s'accroît constamment pour l'implantation de résidences un peu partout en campagne, sur des terrains pas bons pour l'agriculture comme on l'entend souvent, ou pour la création d'emplacements rési-

dentiels (morcellement) sur de petits terrains, pour divers motifs (projets agricoles ou autres). C'est donc parfois la légitimité même de la loi, ou son application, qui est en cause dans les milieux ruraux. » Ailleurs dans le Rapport, on reconnaît même que la Commission doit s'interroger face à des morcellements de petites unités agricoles pour les productions animales hors sol.

Après avoir traité de la pression pour l'empiètement du développement urbain sur la zone agricole, le président se prononce en faveur d'un changement de la loi et non d'une application plus souple :

« En définitive, dans un cas comme dans l'autre (agglomérations urbaines et communautés rurales), nous estimons que des ajustements s'imposent pour préserver la crédibilité de la loi, la légitimité et la cohérence de son application. Là où la diversité des usages dans les secteurs dévitalisés des zones agricoles est nécessaire pour assurer la survie de plusieurs régions, nous

croions que la législation même doit traduire cette réalité dans les moyens confiés à la Commission pour mieux en tenir compte. Par ailleurs, face aux enjeux qui se dessinent dans les agglomérations urbaines du Québec, particulièrement dans la grande région de Montréal, il nous apparaît plus important que jamais qu'un signal rigoureux et cohérent soit donné à l'égard de la pérennité de la zone agricole.

Les enjeux actuels et prévisibles ne se régleront pas par la « seule application » de la loi actuelle. Des améliorations sont requises, voire nécessaires, si l'on souhaite qu'une loi de cette envergure continue d'être perçue comme légitime et adaptée aux réalités émergentes. » (Rapport annuel de gestion 2002-2003, CPTAQ)

Si on ne veut pas que cette révision se fasse derrière les portes closes, sous le chantage de l'UPA, la tenue d'états généraux de l'agriculture pourrait constituer un excellent départ. ☀

Agenda



Assemblée de fondation de l'Union biologique paysanne

Benoit Girouard, président provisoire

Tous les membres de l'Union biologique paysanne et tous les agriculteurs et agricultrices biologiques du Québec sont invités à l'assemblée générale de fondation officielle de l'Union biologique paysanne :

Hôtel Éconologue
Sortie 147 de la 20 (autoroute Jean-Lesage)
Saint-Liboire
Le samedi 7 février 2004
À compter de 9h

Ensemble, cultivons l'avenir

Depuis 10 mois, l'Union biologique paysanne a fait un chemin incroyable, et aujourd'hui, nous pouvons le dire, nous sommes devenus un joueur important sur l'échiquier du secteur biologique. Notre membership (plus de 130 membres) prouve hors de tout doute la volonté d'agriculteurs et d'agricultrices biologiques de se doter d'une voix bien à eux.

Notre vision d'une agriculture biologique locale et diversifiée, et le travail accompli sur le terrain ont été fort appréciés. L'heure est venue d'édifier des fondations solides à notre solidarité et de préciser le type d'agriculture biologique et de mise en marché de nos produits que nous voulons pour le Québec.

*Le dîner sera servi sur place au coût de 10\$.

Fête des semences Apportez vos semences à échanger contre d'autres trésors!

DIMANCHE 22 FÉVRIER

Gratuit pour tous!
Saint-Apollinaire
(20 km à l'ouest de Québec, le long de l'autoroute 20)

Programme de la journée :

9h30 Accueil
10h Table ronde sur la diversité végétale
12h Échange et vente de semences
15h Fin de l'événement

Une collaboration du Centre paysan, de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire et des Semenciers du patrimoine.

Pour information : (418) 926-1362
maximelaplante@centrepaysan.com

La Tête à Papineau

Une clé pour mieux comprendre – et combattre – ce qui nous arrive avec Charest

Roméo Bouchard



par accepter les règles du marché relève de la naïveté. » (p. 64)

Le seul à s'en repentir publiquement jusqu'à maintenant fut Jacques Parizeau, lorsqu'il écrivit à propos de l'ALÉNA, à la suite du Sommet des Amériques, qu'il s'agit en fait d'une grande charte des multinationales.

« Il n'est pas évident que le gouvernement canadien ait vu toute la portée de ce qu'il signait. (...) Il faut croire, ajoute Gélinas, que notre économiste, par ailleurs si perspicace, n'avait pas vu

lui non plus la portée de ce qu'il vantait et préconisait depuis 15 ans. Car c'est bien lui qui, avec son collègue Bernard Landry, a forcé l'avènement de cette nouvelle génération d'accords qui dé-

borde sur une démission de l'État. » (p. 69)

Le reste du volume s'efforce de démontrer les conséquences de tels choix, notamment la voie pavée pour la politique de droite



L'agriculture sociale est-elle possible?

Roméo Bouchard



Yvan Droz & Valérie Miéville-Ott,
On achève bien les paysans, reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain, Georg éditeur, Genève-Suisse (CH1225-Chêne-Bourg/Genève).

L'Union paysanne, depuis son apparition, propose l'approche suisse, et de plus en plus européenne, comme alternative à notre mode de rémunération et de financement agricole basé sur le volume de production et le contrôle des prix. Voici un livre qui étudie comment les paysans suisses vivent cette révolution agricole, dans laquelle la rémunération de l'agriculteur est basée sur ses prestations sociales et écologiques tout autant que sur la

vente de ses produits.

Un livre très local, mais qui permet de mesurer l'impact psychologique autant qu'économique d'une telle politique sur les agriculteurs. Qui permet également de mesurer le dilemme de plus en plus incontournable entre l'agriculture de marché, qui condamne les paysans à la disparition rapide, et l'agriculture sociale, où la fonction de service collectif peut sembler prendre le pas

sur la fonction de production alimentaire.

En premier lieu, le paysan se considère entravé par la nouvelle politique agricole qui lui demande de réduire sa production en la rendant extensive, lorsque la logique de subsistance et la fierté paysanne exigent le contraire : faire correctement et proprement son travail, c'est-à-dire produire de manière intensive.

En second lieu, il reçoit des paiements directs pour des travaux qui, à ses yeux, n'en sont pas, car ils ne correspondent pas à des activités productrices. Les raisons écologiques des paiements directs ne lui sont que peu compréhensibles et,

dans un certain sens, blessent son honneur de paysan : il prend bien volontiers soin de la nature, comme le faisaient déjà ses ancêtres, et ne comprend pas pourquoi il est payé pour cela. En outre, il se représente les paiements directs comme une amône de l'État, car il ne peut considérer l'entretien du paysage comme un bien collectif et un service public. En effet, il se conçoit comme un « libre entrepreneur ».

En troisième lieu, il se voit confronté, sur son propre domaine, à des contrôleurs et des experts étrangers au monde paysan qui heurtent son sentiment intime : il n'y a personne de mieux placé que lui pour connaître les particularités écologiques de son exploitation...

En quatrième lieu, il se demande pourquoi il ne reçoit plus un prix « juste » pour sa production agricole.

En d'autres termes, il ne comprend pas pourquoi il est devenu soudain si désagréable d'être le nourricier de la patrie. » (p. 118)

Ces résistances sont partagées par les mouvements paysans européens, notamment la Confédération paysanne, comme on peut s'en rendre compte par leurs publications (Voix paysannes, Paysans solidaires, etc.).

Par ailleurs, il est impossible d'appliquer à l'agriculture la logique néolibérale sans conduire l'ensemble des entreprises agricoles familiales à la disparition... Rendre l'agriculture concurrentielle revient à la condamner, alors que la subventionner revient à reconnaître

l'inconsistance de l'analyse néolibérale pour l'agriculture... Les paiements directs imposent une rediscussion du rôle et de la fonction de l'agriculture. Ils mettent à mal une des composantes essentielles de l'ethos paysan, à savoir, l'identification complète à la fonction productrice et nourricière du métier... Si le paysan « se prend » pour un libre entrepreneur, il est objectivement un fonctionnaire à temps partiel... La multifonctionnalité de l'agriculture à la vent en poupe, notamment depuis les dernières négociations de l'OMC, puisqu'elle devenait la condition sine qua non au maintien de l'aide étatique à ce secteur économique. Mais les agriculteurs peinent à se départir de cette fonction nourricière, car leurs autres fonctions – entretien du paysage, sauvegarde de la biodiversité, occupation décentralisée – restent abstraites à leurs yeux...

En d'autres mots, serait-il plus intéressant pour la collectivité – financièrement parlant – d'abandonner le subventionnement des paysans en achetant les produits agricoles sur le marché mondial et de fonctionnariser certains d'entre eux en les convertissant en jardiniers du paysage? Ou vaut-il mieux payer les produits agricoles au double du prix international tout en maintenant, à l'aide de subventions, une paysannerie qui s'auto-exploite en restant engoncée dans le mythe de la libre entreprise? (pp. 145 et suiv.)

Un livre très utile pour aller plus loin dans la compréhension des alternatives à l'agriculture industrielle et marchande. ☀

La crise agricole, d'une Union à l'Autre...

L'UPA constate l'échec, mais mènera un combat d'arrière-garde

Le 79^e congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui s'est tenu en décembre, a été le lieu de nombreux constats qui ne laissent maintenant plus aucun doute : l'agriculture au Québec est en crise, et rien ne laisse prévoir à court terme un redressement en faveur des agriculteurs.

Le président de l'UPA, Laurent Pellerin, s'est présenté à ce congrès avec l'idée bien arrêtée de dresser ce constat d'échec tout en pointant des coupables en dehors des rangs afin de rallier ses membres. Dévoilant tantôt un tableau montrant l'échec de la conquête des marchés qui, malgré une hausse des exportations, n'a pas permis aux agriculteurs d'améliorer leurs revenus nets, et démontrant, pot de cornichons à la main, que les agriculteurs ne reçoivent pas leur dû, Laurent Pellerin avait trouvé la formule gagnante : l'agriculture est malade, et les causes de ce creux historique sont extérieures aux choix qu'a défendus l'Union ces dernières années.

Pourtant, il faut regarder certains de ces choix effectués lors du Sommet des décideurs de Saint-Hyacinthe. Le consensus qui y a été fait établissait l'avenir de l'agriculture au Québec, dirigeait l'aide à l'agriculture et devait permettre aux agriculteurs d'améliorer leur sort par l'accès aux marchés mondiaux. On disait alors qu'avec la discipline de notre marché intérieur, les producteurs d'ici étaient mieux protégés pour y faire face. Cinq ans plus tard, la réalité mondiale a rejoint notre agriculture et en ébranle les choix d'alors.

Si l'Union paysanne a tôt fait de montrer du doigt ce modèle, l'UPA n'est pas prête à poser le même diagnostic.

« Pourquoi laisserait-on s'en prendre à nos outils collectifs de mise en marché, de gestion de l'offre, de contingentement? Ce sont des outils de commerce équitables. Qui peut être contre ça, je vous le demande? », déclarait Laurent Pellerin dans un éditorial publié récemment dans *La Terre de chez nous*.

Encore en 2002, lors de la 35^e conférence générale de la Fédération internationale des producteurs agricoles, et ce, malgré les signaux avant-coureurs de la crise, Laurent Pellerin défendait la mise en marché collective, qu'il présentait comme un rempart contre la concentration industrielle :

« De tels systèmes de gestion de l'offre, nous en avons plusieurs chez nous, font que tout le monde y gagne. Les consommateurs ont accès à des produits et à des prix raisonnables. Les producteurs

reçoivent une rémunération qui tient compte de leurs coûts de production. Les transformateurs, de leur côté, obtiennent une grande stabilité dans leur approvisionnement et affichent des résultats financiers intéressants. »

De cette profession de foi, seul l'énoncé touchant les consommateurs tient encore la route. Les producteurs ne couvrent plus leurs coûts de production, et les transformateurs affichent des profits qui font envie.

Mais pour le conseil général de l'UPA, il n'est pas question de revoir le modèle dans ses fondements, comme le démontrait quelque temps avant le congrès une sortie en règle contre le sous-ministre associé au MAPAQ,

Jean-Yves Lavoie, qui avait osé réfléchir tout haut sur la nécessité de revoir les règles de mise en marché collective. Tout au plus, l'UPA demande la tenue d'un sommet canadien pour dénouer la crise.

L'Union préfère plutôt mobiliser ses membres dans une bataille à mener sur tous les fronts extérieurs qui attaquent l'agriculture, comme en font foi les nombreuses propositions défendues sur le plancher du congrès.

Plus de mordant

Plus de mordant envers le gouvernement du Canada pour qu'il défende bec et ongles les outils de mise en marché collective à l'OMC.

L'UPA s'ouvre à la ferme à dimension humaine

Saguenay – À la suite du 79^e congrès général de l'Union des producteurs agricole, le président régional de l'UPA du Saguenay/Lac-Saint-Jean, Yvon Simard, constate à l'instar de ses confrères le malaise de l'agriculture au Québec, et il propose comme piste de solution le retour à la ferme à dimension humaine.

Ça va mal en agriculture, et tout le monde s'entend, que ce soit l'UPA ou l'Union paysanne qui le souligne. « Il faut trouver les moyens nécessaires », explique Yvon Simard, en parlant du marasme des agriculteurs québécois. « La ferme à dimension humaine est une bonne piste de solution, puisque les nouveaux programmes d'aide vont favoriser le maintien de ce type de ferme », ajoute-t-il.

Même si nos différents paliers de gouvernements s'ouvrent à cette possibilité, on ne réinvente pas la roue avec ce type d'aide, puisque la Suisse, et même l'Union européenne, se sont orientées vers cette pratique en accordant une aide directe à l'agriculteur en fonction de la taille et des pratiques de la ferme. « Nous voulons que les gouvernements et la population reconnaissent qu'il faut que les agriculteurs aient des revenus décents », insiste le président régional de l'UPA.

Trop souvent, les agriculteurs s'embarquent dans une « spirale vicieuse », note M. Simard. C'est la logique du « Je vais augmenter ma production pour maintenir mes revenus », et, plus souvent qu'autrement, c'est l'effet contraire qui se produit. De là, la porte s'ouvre sur le désastre et force certains agriculteurs à vendre la ferme ou même à faire faillite. « C'est en coupant cette spirale vicieuse que nous allons assurer le maintien de l'agriculture en région » remarque-t-il, en soulignant que la ferme à dimension humaine reste une bonne alternative.

Une absence qui en dit long

Le président régional des producteurs de lait du Saguenay/Lac-Saint-Jean, Michel Potvin, était absent du congrès de l'UPA. Il s'est donc refusé à le commenter, mais n'a cependant pas caché sa déception de l'UPA. Quant aux changements qu'il espère dans la prochaine

Plus de mordant envers le gouvernement libéral de Jean Charest pour une réforme de la fiscalité municipale à l'endroit des entreprises agricoles.

Plus de mordant envers ce même gouvernement pour qu'on donne aux producteurs les moyens techniques et financiers afin de répondre aux nouvelles exigences environnementales.

Plus de mordant dans la demande d'une véritable politique d'établissement de la relève.

Et un peu souplesse

L'UPA est prête à ce que Québec revoie les politiques de financement des entreprises agricoles afin de les moduler sur le concept

de la ferme à dimension humaine, dont elle vient de dégager dix caractéristiques.

Pour l'Union paysanne et son président, Roméo Bouchard, il s'agit d'une rhétorique plus que d'une réelle volonté de changer le modèle, bien qu'il considère que la ferme à dimension humaine « peut être effectivement considérée comme l'axe de cette nouvelle politique agricole ».

Le peu de souplesse que semble vouloir démontrer l'UPA n'est pas à la hauteur des attentes de l'Union paysanne, pour qui « tout est à repenser », y compris les plans conjoints, les quotas et, bien sûr, le syndicalisme agricole. ☀

Par Raynald Laflamme

L'Union paysanne vise l'accréditation

Par Raynald Laflamme



Benoît Girouard, coordonnateur à l'organisation, a conçu le projet d'états généraux de l'agriculture au Québec et en assume la coordination.

Priorité à l'accréditation afin de sortir l'agriculture de son carcan

Après deux ans d'existence où elle a mérité la confiance de plusieurs centaines d'agriculteurs québécois dans la défense d'un modèle agricole qui leur ressemblera, l'Union paysanne mènera au cours des prochains mois la bataille contre le monopole syndical afin d'avoir le droit de parler au nom des laissés pour compte de l'industrie agricole.

Pour espérer influencer le gouvernement du Québec et libérer les agriculteurs du carcan qui les tient captifs depuis l'instauration de l'actuelle Loi sur les producteurs agricoles, l'Union paysanne devra élargir dans un premier temps ses appuis chez les producteurs de plus en plus disposés à écouter le modèle qu'elle propose afin de bâtir un rapport de force solide. Les membres récemment réunis en congrès à Sainte-Croix, en Chaudière-Appalaches, ont donné à leurs dirigeants la lati-

tude nécessaire au recrutement en acceptant la création d'unions sectorielles de production. Les premières à être accueillies dans le mouvement sont l'Union paysanne acéricole, l'Union paysanne forestière et l'Union paysanne biologique. Les producteurs de lait, de lapin et de porc suivront. En fait, l'Union paysanne veut dans ses rangs tous les producteurs qui ne veulent pas être les victimes de la conquête des marchés extérieurs.

Les enjeux sont cruciaux, et l'Union paysanne sait qu'elle aura besoin de sa base pour faire le changement. Les citoyens membres du mouvement devront s'investir complètement, avertit le président Roméo Bouchard, sinon ils seront marginalisés devant la poussée des producteurs qui, décidés à investir le mouvement, sont prêts à y mettre l'argent nécessaire. Et comme l'argent est le nerf de la guerre, les membres, après des échanges musclés, ont accepté une hausse de la cotisation, laquelle passe de 40\$ à 60\$, incluant l'abonnement au *Journal*.

« On est un mouvement en devenir, dynamique. Plus on va avoir de monde, plus on va pouvoir mener une action politique intense. Les défis sont énormes. La partie n'est gagnée sur aucun front, mais déjà il y a des résultats, alors il n'y a pas de raison pour jeter la serviette », de conclure Roméo Bouchard au terme de ce troisième congrès.

L'avancée à laquelle fait allusion Roméo Bouchard, c'est le Bureau d'audiences publiques en environnement qui l'a donnée au mouvement en proposant une amorce de réforme de l'agriculture lors de son rapport sur la production porcine au Québec. C'est là une véritable occasion qui a permis à l'Union paysanne de faire valoir ses solutions touchant le financement des fermes familiales et écologiques, la mise en

marketé sur la base de cahiers des charges plutôt que par des plans conjoints devenus de plus en plus contraignants et inefficaces.

L'occasion espérée qui ne s'est toutefois pas concrétisée, c'est la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui aurait pu l'offrir à l'Union paysanne par sa présence au congrès afin d'amorcer le processus de révision de la loi pour donner aux agriculteurs la possibilité de choisir librement leur adhésion au syndicat qui les représentera le mieux. Elle a préféré l'incontournable tribune de l'UPA, par peur de se faire lyncher par les bonzes de l'agriculture industrielle. Là, elle leur a dit ce qu'ils voulaient entendre, alors que le programme du Parti libéral du Québec parle justement de repenser les façons d'appuyer le secteur de l'agriculture afin de favoriser le développement d'entreprises à dimension humaine.

Il n'y a pas que les agriculteurs qui sont pris dans le carcan. Il faudra beaucoup de courage et d'efforts aux membres de l'Union paysanne pour libérer l'agriculture québécoise. À moins que la crise agricole dont on entend les premiers grondements amène son lot d'insatisfaits prêts à opérer le changement.

Une certification paysanne pour révolutionner l'agriculture québécoise

Pour stimuler la mise en marché des produits paysans, l'Union paysanne travaillera par tous les moyens possibles à la mise en place d'un audacieux programme de certification paysanne et bio-paysanne.

Les membres ont entériné en congrès la formation d'un comité relevant du Conseil de coordina-

tion et chargé du financement et de la réalisation de ce programme de certification paysanne, tel que proposé dans l'étude de faisabilité réalisée par une firme externe, Agro-Expert. Ainsi, cette idée chère à l'Union paysanne fait son chemin. En 2002, une mission exploratoire a été menée en France et en Suisse afin d'y explorer différents cahiers des charges. De façon simplifiée, la France a adopté les contrats territoriaux d'exploitation, lesquels garantissent après entente entre l'État et le fermier une compensation financière pour des pratiques agricoles supérieures. Toutefois, c'est du côté de la Suisse que l'Union paysanne entend s'inspi-



Les 125 délégués au troisième congrès national de l'Union paysanne ont voté à l'unanimité pour la tenue d'états généraux de l'agriculture.

rer. Le rôle de l'agriculture y est défini en précisant trois fonctions : la fonction bio-alimentaire par l'approvisionnement de la population en quantité et en qualité, la fonction agroenvironnementale par la protection des ressources et la fonction socio-territoriale par l'occupation décentralisée du territoire.

Le but de cette certification sera de donner un sérieux coup de barre pour aider l'agriculture paysanne, « la laissée-pour-compte dans le modèle agro-industriel nord-américain ». Il s'agit ici d'élargir et de renforcer sans la doubler la certification biologique déjà en place. La sur-certification inopportune déjà quels producteurs biologiques aux prises avec un cahier des charges de plus en plus contraignant à appliquer.

Les premières informations indiquent que l'Union paysanne développera le programme de certification en vue d'obtenir une reconnaissance de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de la Loi sur les appellations réservées. La mise en place et la conduite d'une procédure de certification seraient, quant à elles, laissées à un organisme de certification. Des pourparlers ont déjà cours à cet égard.

Concrètement, cette certification :

- favorisera les petites fermes et la mise en marché locale pour freiner l'industrialisation des fermes et le dépeuplement des campagnes;
- réorientera les subventions agricoles;
- rendra les programmes agricoles accessibles aux petits et aux nouveaux agriculteurs;

☀ Suite en page 18

Vœu pieux ou plan d'action réel?

Éditorial de Jean-Marie Laliberté, président de la Fédération UPA de Lévis-Bellechasse. Supplément de La Terre de chez nous, septembre 2003.

Un large consensus s'est établi entre nous au cours des dernières années : nous souhaitons tous que les campagnes québécoises soient vivantes, et que l'agriculture soit diversifiée et faite par des familles qui habitent le milieu rural et qui vivent de l'exploitation de leur propre ferme...

Dans les faits, l'agriculture dite familiale est en nette régression. Le Québec perd chaque année de 400 à 500 fermes. Ce sont des entreprises fortement capitalisées et spécialisées qui se développent, concentrent les ressources disponibles et remplacent graduellement les exploitants par de la main-d'œuvre salariée. La pratique de l'agriculture à temps partiel est quant à elle en progression.

Il est faux de prétendre qu'on n'a pas le choix, et que notre survie dépend de notre capacité à suivre cette tendance au gigantisme...

Cet automne (au congrès de l'UPA), nous aurons à choisir collectivement de doter le Québec d'une véritable politique d'établissement, c'est-à-dire une politique capable de soutenir adéquatement tous les projets sérieux de démarrage, de développement et d'acquisition d'une ferme correspondant au modèle d'agriculture que nous avons déjà décidé de privilégier.

Si nous disons oui à une telle politique, l'UPA aura le mandat de réorganiser l'ensemble des programmes de soutien disponibles dans le sens de cette orientation.



Mycoflor

Tout pour le jardin écologique
400 variétés de plantes
et de produits horticoles

Catalogue 3,00\$, incluant coupon-rabais de 3,00\$

7850, chemin Stage, Stanstead, Québec J0B 3E0
Tél. : 819.876.5972 • Fax : 819.876.1077
Courriel : mycoflor@sympatico.ca

☀ *Suite de la page 17*
Le comité de travail qui superviserait la mise sur pied de la certification paysanne et bio-paysanne devra trouver les 75 000\$ nécessaires pour financer l'opération.

Les unions sectorielles L'outil indispensable pour forcer le changement

L'arrivée des unions sectorielles de production au sein de l'Union paysanne précise les batailles qui devront être menées par les producteurs afin de briser le seul modèle agricole qui reçoit l'aval de Québec.

Chez l'Union biologique paysanne, qui compte plus de 120 membres, l'action portera sur une campagne de recrutement auprès des 600 producteurs biologiques certifiés et sur des projets qui visent la transformation des mécanismes de gestion de l'offre, qui actuellement ne répondent pas aux attentes de la production biologique. Plus concrètement, on veut investir la Table filière biologique bien qu'on la juge d'une lourdeur qui empêcherait des avancées rapides et concrètes.

Aussi, un dossier sera monté sur les formes d'aide que reçoivent les agriculteurs biologiques ailleurs dans le monde. Le Québec est un enfant pauvre en ce domaine. Partant de plus loin, l'Union paysanne forestière a, en peu de temps, mis la table en définissant ce que doit être la sylviculture paysanne et en élaborant des modèles de fermes forestières. La réflexion a été aiguillée par les conclusions de l'atelier du congrès 2002 :

- proposer un modèle de foresterie durable et équitable pour la forêt privée;
- développer, à une échelle humaine, locale et régionale, des mécanismes de mise en marché des produits de la forêt;
- définir les principes du cahier des charges propre à guider les activités des fermes forestières paysannes;
- voir à ce que les activités de la foresterie paysanne soient exécutées dans le cadre d'une gestion intégrée du territoire par bassin versant.

Maintenant reconnue comme union sectorielle de production, l'Union paysanne forestière travaillera à élaborer le canevas du cahier des charges de la sylviculture paysanne, en plus d'élaborer un document démontrant au gouvernement du Québec et aux municipalités la nécessité et l'urgence d'une loi sur la forêt privée d'ici 2005.

Et les autres...

Elles ne forment pas encore d'unions sectorielles de production, mais certaines productions comme le lait et le lapin reçoivent une attention particulière de la part de l'Union paysanne.

Les données s'accumulent dans le lait, et l'information qui y est

traitée saura trouver une oreille attentive chez ces producteurs, dont les trois quarts fonctionnent à perte et vont tôt ou tard devoir abandonner. Chez les producteurs de lapin, les récriminations ont été entendues à l'Union paysanne.

L'organisation en union sectorielle de ces productions et d'autres à venir, touchées par la crise qui secoue le monde agricole, est pour le président de l'Union paysanne, Roméo Bouchard, « l'outil indispensable pour mener des actions concrètes et acquérir le droit de parole devant les diverses institutions publiques ».

L'heure de vérité a sonné

Pour l'Union paysanne, les défis viendront cette année autant de l'intérieur du mouvement que dans les actions qu'elle doit mener dans la défense des droits des producteurs paysans.

La baisse du membership s'est fait sentir gravement au cours de la dernière année; cette baisse est due principalement à des membres qui n'ont pas renou-

velé leur carte d'adhésion. Selon un document confidentiel remis aux congressistes, le membership se situait au 15 novembre 2003 à près de 2000 membres. Benoît Girouard, coordonnateur à l'organisation, trouve consolation du côté des nouvelles adhésions en provenance principalement des producteurs acéricoles et biologiques, qui « semblent plus durables ».

Le malaise était pourtant réel lors du congrès quand il a fallu porter l'adhésion de 40\$ à 60\$ (incluant l'abonnement au *Journal*) pour combler cette baisse de membership. Un malaise d'autant plus senti quand des agriculteurs sont venus dire au micro qu'ils seraient prêts à payer jusqu'à 200\$ pour soutenir l'Union paysanne dans la défense de leurs intérêts.

Dans ce mouvement où cohabitent agriculteurs et citoyens, cette hausse n'a pas nécessairement passé comme une lettre à la poste, malgré son adoption à la majorité. Muriel Bittar, citoyenne et ex-députée de la région de Montréal, très réticente à cette augmentation de cotisation, pense que le mouve-

ment a perdu une belle chance de s'interroger sur la baisse de membership. « Je trouve qu'on saute trop vite à une solution qui semble rassurante à première vue, mais qui ne régle rien à court terme. Je veux qu'on soit un vrai mouvement qui soit prêt à faire face aux vraies affaires pour trouver de vraies solutions. »

Muriel Bittar partage l'analyse qu'en a fait Roméo Bouchard en ouverture de congrès : l'Union paysanne fait face à un problème de militantisme. Il faudra, pense-t-elle, que le comité de soutien au mouvement aille voir les gens dans les régions, et qu'on leur pose les vraies questions afin de pendre par la suite les actions pour renforcer le mouvement.

« Si vous avez des régions solides, il va y avoir des liens plus solides avec les membres. Il va y avoir autour des conseils régionaux une dynamique qui va attirer plus de gens. »

Ce qu'elle attend de l'Union paysanne, ce n'est ni de « l'assistanat » ni de l'argent pour faire

fonctionner les régions. « Je ne veux pas qu'on m'aide en me donnant de l'argent. Je veux qu'on m'aide en me structurant, en m'aidant à aller chercher mon argent, à monter des activités. »

Les forces étant limitées et celles qui sont agissantes, livrées à leur maximum, le président a lancé un appel à la responsabilité des membres.

« Nous avons à portée de main un des plus grands changements de société souhaitable. Encore une fois, je fais appel à votre responsabilité. Nous avons besoin de monde. Nous avons besoin de responsables, de journalistes, de chefs d'équipe, de chercheurs, de messagers. Nous avons besoin d'argent. Les changements ne se feront pas en discutant dans nos salons, mais en agissant, en bâtissant un rapport de force. La tâche est énorme. »

Oui! La tâche est énorme. « Mais c'est comme ça depuis le début », conclut Roméo Bouchard. Alors, il n'y a pas de raison pour lancer la serviette. ☀



Le marché paysan

fruits, légumes, viandes, bonne bouffe et autres à vendre

418-492-9673
quaidesbulles@globetrotter.net

Centre du Québec

Formation Jean-Pierre Plessix

Influence de la lune sur les bois de sciage
Durée : 1 journée, 7 hrs. Coût : 60\$
Séchage naturel des bois de sciage à l'air libre

Durée : 1 journée, 7 hrs. Coût : 60\$
Affûtage des outils manuels
Durée : 1 journée, 7 hrs. Coût : 60\$
Conception d'un hangar agricole

Charpente traditionnelle, assemblages chevillés (tenon-mortaise). Module pratique en atelier : tracer, tailler, assembler et installer une maquette de hangar qui demeure la propriété du stagiaire. Durée : deux fins de semaine, samedi et dimanche, ou quatre fins de semaines uniquement le samedi ou uniquement le dimanche. Coût : 240\$ incluant le bois. Lieu : 55 rang des Érables, Warwick.

Dates : à déterminer, de préférence en fin de semaine.
Les coûts incluent les notes de cours et le repas du midi
Inscription au (418) 358-5635

Ferme Charles A. Marois

Producteur de viande biologique (bœuf, veau de lait, porc) certifié Québec Vrai et Demeter depuis 14 ans.
199, route 132 Est, Saint-André, G0L 2H0
Téléphone : (418) 862-2279

On recherche Recherche équipement de boucherie Charles : (418) 862-2279

Quai des Bulles... Savon artisanaux faits à la main. Uniques de par leur beauté et leur douceur. Distributeurs demandés pour : boutiques cadeaux, magasins d'alimentation naturelle, boutiques de lingerie fine, pharmacie, etc... Pour obtenir notre catalogue :

On recherche Viandes de bœuf et de porc biologiques - Charcuteries Bœuf Angus noir vieilli à sec provenant exclusivement de notre élevage. Vaste choix de coupes de bœuf et de porc, et de charcuteries sans gluten (saucisses, jambon fumé, bacon fumé, etc.), transformées à la ferme dans notre propre boucherie C1. Vente en gros (carcasse) également offerte. Bœuf et porc disponibles à l'année. Certifié Québec Vrai.

Ferme Odeïl Viandes de bœuf et de porc biologiques - Charcuteries Bœuf Angus noir vieilli à sec provenant exclusivement de notre élevage. Vaste choix de coupes de bœuf et de porc, et de charcuteries sans gluten (saucisses, jambon fumé, bacon fumé, etc.), transformées à la ferme dans notre propre boucherie C1. Vente en gros (carcasse) également offerte. Bœuf et porc disponibles à l'année. Certifié Québec Vrai.

Commerce à vendre Magasins d'aliments naturels Contacter Liette au (418) 832-5141

Estrie Semences Catalogue gratuit de semences non traitées de variétés non-hybrides de légumes, fines herbes, plantes médicinales, blanc de champignons, arbustes fruitiers et plus encore... Mycoflor

Passez nous voir à la ferme! Pour obtenir la liste de nos produits et de nos prix, ou pour tout autre renseignement :

561, Haut-de-l'Île, Sainte-Monique-de-Nicolet, Qc, JOG 1N0
Tél/téloc. : (819) 289-2720
Courriel : odeil@infotek.qc.ca

André Lemire, Hélène Rouillard et Judith Lemire

À vendre Évaporateur 2,5 x 9 pi au bois; relâcheur mécanique neuf; compresseur vacuum 3 forces neuf; réservoir 750 gallons neuf Ham Nord, tél. : (819) 344-2555 / heure des repas

Gaspésie Herbothentic Cueillette sauvage de plantes médicinales. Vaste gamme de plantes/tisanes en vrac. Formats 15, 30 ou 100 grammes. Commandes postales Visitez : Herbothentic.com Lucie Paquet : (418) 534-2316 Saint-Elzéar de Bonaventure Téléphone : (418) 591-0719

Chaudière-Appalaches Ferme Histoire de fleurs Pesto, recette de base (basilic bio, huile d'olive première pression, sel de mer). Pot 500ml 11\$, 750ml 16\$, chaudière 2L 38\$

«Vente aussi à Montréal Louise Marcotte, (819) 548-5322 Saint-Ludger, Beauce Sud

Montérégie À vendre Lapin 10\$/kg. Poulet 7.50\$/kg. petite production BIO non certifiée. Sainte-Brigide d'Iberville. Venez chercher à la ferme. Boîte vocale, Jean-Louis (450) 293-2904 ou Marie (514) 597-0668 Coaching de gestion pour agriculteurs biologiques Possibilité de subvention des honoraires. Diane Leblanc (514) 279-6078 partout au Québec. www.harmoniaresolution.com

Commerce à vendre Magasins d'aliments naturels Contacter Liette au (418) 832-5141

Estrie Semences Catalogue gratuit de semences non traitées de variétés non-hybrides de légumes, fines herbes, plantes médicinales, blanc de champignons, arbustes fruitiers et plus encore... Mycoflor

7850 Chemin Stage, Stanstead, Qc. JOB 3E0
Courriel : mycoflor@sympatico.ca
Tel. : (819) 876-5972

Ferme Léonard Bouvillons Highland, Charolais et Simmental à vendre pour la viande (sans OGM, pesticides ou engrais chimiques). Miel brut (sans filtration ni chauffage) liquide et crèmeux, pollen, gelée royale et chandelles 100% cire d'abeilles. (Directement du producteur) Sirop d'érable aussi disponible Matériel apicole à vendre Normand (819) 826 5726

Gaspésie Herbothentic Cueillette sauvage de plantes médicinales. Vaste gamme de plantes/tisanes en vrac. Formats 15, 30 ou 100 grammes. Commandes postales Visitez : Herbothentic.com Lucie Paquet : (418) 534-2316 Saint-Elzéar de Bonaventure Téléphone : (418) 591-0719

Chaudière-Appalaches Ferme Histoire de fleurs Pesto, recette de base (basilic bio, huile d'olive première pression, sel de mer). Pot 500ml 11\$, 750ml 16\$, chaudière 2L 38\$

«Vente aussi à Montréal Louise Marcotte, (819) 548-5322 Saint-Ludger, Beauce Sud

Montérégie À vendre Lapin 10\$/kg. Poulet 7.50\$/kg. petite production BIO non certifiée. Sainte-Brigide d'Iberville. Venez chercher à la ferme. Boîte vocale, Jean-Louis (450) 293-2904 ou Marie (514) 597-0668 Coaching de gestion pour agriculteurs biologiques Possibilité de subvention des honoraires. Diane Leblanc (514) 279-6078 partout au Québec. www.harmoniaresolution.com

Commerce à vendre Magasins d'aliments naturels Contacter Liette au (418) 832-5141

Estrie Semences Catalogue gratuit de semences non traitées de variétés non-hybrides de légumes, fines herbes, plantes médicinales, blanc de champignons, arbustes fruitiers et plus encore... Mycoflor

Québec



Vaste choix fruits, légumes, viandes biologiques, vitamines, suppléments, cosmétiques, naturopathes en permanence, commandes spéciales, point de chute, ateliers de cuisine, livraison, atmosphère conviviale. courriel : rosalie1@globetrotter.net Julien Lepoutre, propriétaire

Saguenay/Lac-Saint-Jean

Le Jardin des Mômes Ferme maraîchère écologique Tremblay Marc, propriétaire 576, Anse à Pelletier, Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0 Téléphone : (418) 591-0719

Le soleil Le vent Aliments naturels, suppléments alimentaires, fruits et légumes biologiques, futons, sandales, livres, dépliants, cours de cuisine 2425 rue Saint-Dominique, Jonquières, Québec, G7X 6L9 Téléphone (418) 547-6227

Garde-Manger Aliments biologiques et équitables. Produits naturels et suppléments. Aliments sans gluten. Phytothérapie et naturopathie. Conseillers spécialisés. La plus grande surface au Saguenay/Lac-Saint-Jean 1415 Des-Champs-Elysées Chicoutimi, Qc (418) 696-1597



Un journal qui parle des vraies affaires... dans des mots que tout le monde comprend!



ABONNEMENT / ADHÉSION

Nom de l'abonné _____
Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) _____
Adresse _____ Localité _____ Code postal _____
Téléphone _____ Fax _____ Courriel _____

ABONNEMENT AU JOURNAL ADHÉSION À L'UNION PAYSANNE

- ABONNEMENT MEMBRE UNION PAYSANNE (17,25\$, taxes incluses)
Veuillez inscrire votre # de carte de membre _____
- ABONNEMENT NON MEMBRE (34,50\$, taxes incluses)
Adhésion ○ Renouvellement ○ Cotisation annuelle : 40\$

Complétez le formulaire, joignez le paiement, pour les membres, pour les non membres, signez ci-dessous et expédiez le tout à l'Union paysanne, le journal, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, G0L 3G0. Un reçu vous sera expédié.

Tarifs des petites annonces selon le nombres de parutions

Parutions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
minimum	12.00	12.00	12.00	11.00	11.00	11.00	10.00	10.00	10.00	10.00
plus de 20 mots	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
caractère gras	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
cadre	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
logo ou photo	tarifs sur demande									

Un répertoire de fournisseurs en habitat sain et écologique

À l'aube de son dixième anniversaire, le magazine *La Maison du 21^e siècle* lance cette semaine le premier répertoire québécois, sur céderom, de fournisseurs de produits et services en habitat sain et écologique, accompagné de tous les articles publiés depuis mars 1994, année de la création du magazine.

Quelque 60 numéros et mille articles archivés sont présentés en format PDF. Cette section du céderom ne contient aucune publicité, et il est possible d'effectuer une recherche par mot clef pour trouver l'article ou l'information dont on a besoin.

Conçu pour répondre à un besoin souvent exprimé par les consommateurs québécois en cette ère de changements climatiques et d'accroissement des maladies environnementales, le répertoire de fournisseurs est une section publicitaire comprenant les coordonnées d'une centaine de compagnies oeuvrant dans une quarantaine de secteurs reliés à l'habitation. On y retrouve par exemple des produits de finition, d'entretien, d'isolation et de chauffage, ainsi que des services

d'architecture, de construction-rénovation, d'inspection et d'évaluation de la qualité de l'air intérieur.

Le céderom est offert à un prix spécial de lancement de 59,95\$ (ou 49,95\$ pour nos abonnés), taxes et frais de manutention en sus.

Lancé en mars 1994, *La Maison du 21^e siècle* est le seul magazine canadien traitant de la maison saine pour ses habitants et la planète. Son éditeur et rédacteur en chef, André Fauteux, collabore au journal *La Presse* depuis 1990. Il y a signé de nombreuses primeurs, notamment sur le bois traité à l'arsenic, le cancer infantile et les champs électromagnétiques. Publié initialement sous forme de lettre de 4 à 16 pages en noir et blanc, le magazine est aujourd'hui imprimé sur papier glacé couleur et publié quatre fois l'an. Il est vendu par abonnements et dans plus de 600 points de vente au Québec.

Pour plus de détails, visitez le site Internet www.21esiecle.qc.ca ou contactez Abonnement Québec au 1 800 667-4444.

Maisons écologiques
CD d'archives (quelque mille articles) et répertoire de fournisseurs verts
www.21esiecle.qc.ca
1 800 667-4444



Le Centre paysan de Saint-Croix offre une série de formation et d'ateliers pratiques au cours des mois de février et mars. En voici la programmation :

Formation	Date	Endroit	Tarif
Production animale			
Élevage de chèvres	28 fév 25 mars	Saint-Flavien	60\$
Élevage de moutons	13 mars	Sainte-Croix	60\$
Production végétale			
Semis	17 fév.	Saint-Valère	60\$
Semis et planification de jardin	21 mars	Sainte-Croix	65\$
La taille des arbres fruitiers	20 mars	Sainte-Croix	60\$
Érablière maison	28 mars	Sainte-Croix	70\$
Transformation			
Boulangerie	25 fév.	Warwick	60\$
Fumaison	6 mars 24 mars	Saint-Apollinaire	60\$
Fabrication de saucisses	20 fév. 18 mars	Sainte-Croix	65\$
Fabrication maison de fromages européens *	13-14 mars	Warwick	120\$
Fabrication maison de fromage	2 mars	Saint-Valère	70\$
Découpe de viande	18 fév. 7 mars	Sainte-Croix	65\$
Divers			
Tannage	5 mars 31 mars	Sainte-Croix	60\$
Foresterie entretien d'un lot boisé	28 fév. 19 mars	Sainte-Croix	60\$
Foresterie - récolte d'eau d'érable avec cheval	20 mars	Chesterville	60\$
Fabrication de savon **	11 fév 10 mars	Sainte-Croix	85\$
Fabrication de savon	21 fév. 27 mars	Warwick	60\$
Administration à la ferme	27 fév.	Saint-Philibert	60\$

* formation de 2 jours
** formation d'une demi-journée
Sauf exception, les formations durent une journée. L'avant-midi sert à l'exposé théorique de la matière et l'après-midi est consacré à la pratique. Un succulent repas pour le midi est inclus dans le prix!
Pour de plus amples informations et pour s'inscrire, contactez le Centre paysan au 418-926-1362 ou par courriel : maximelaplante@centrepaysan.com



Depuis le 22 janvier 2002 je donne mon pain!

Léandre Bergeron

Depuis le 22 janvier 2002, plusieurs d'entre vous m'ont demandé si l'idée de donner mon pain au lieu de le vendre m'était venue spontanément, sur-le-champ, devant les inspecteurs, ou encore quelque temps avant, quand je cherchais une issue à la confrontation MAPAQ inspections vs boulanger récalcitrant refusant obstinément de se soumettre aux règlements en vigueur.

Il faut dire que l'idée de donner mon pain me trottaît dans la tête depuis quelques années déjà, résultat d'un malaise qui me chicotait depuis que j'étais devenu commerçant bien malgré moi dans les années 1980.

« Comment? Commerçant malgré soi? », me direz-vous. Eh oui!

Voici comment les choses se sont passées

Après avoir quitté l'enseignement universitaire et Montréal en 1975, retapé et agrandi une maison au fond d'un rang d'Abitibi pour y accueillir en 1979 ma compagne des bons et des mauvais jours, et tous deux accueillir une belle enfant arrivée comme une invitée de marque dans notre chambre à coucher en août 1981, nous nous trouvions heureux, comblés mais sans une cenne noire dans nos bas de laine. Nos jardins, nos moutons, nos poules nous fournissaient bien la bouffe saine que nous recherchions, mais il fallait tout de même un minimum pour payer le téléphone, l'essence et les réparations de la Coccinelle, des vêtements à la friperie locale. L'autarcie, ce rêve d'une cellule économique autonome sans aucun recours à l'approvisionnement extérieur, n'avait jamais été notre intention en nous installant dans ce bout du monde. Nous n'avions pas quitté la toile d'araignée de la ville pour aller nous enfermer dans une bulle étanche au fond d'un bois. Nous voulions être indépendants des servitudes du « système » (carrière, consommation obligée), nous retrouver dans un milieu sain (la campagne), produire nous-mêmes une grande partie de notre alimentation, jouir d'un travail

autonome et échanger nos produits pour des biens et des services que nous ne pouvions fournir nous-mêmes.

Que faire dans les circonstances? Tiens! Pourquoi ne pas faire du pain comme le faisait ma mère jusqu'au jour où mon père manifesta une préférence pour le moelleux du pain du magasin? Pourquoi ne pas faire du vrai pain maison, du pain de ménage, dans notre propre maison, dans notre grande cuisine, et se mettre à l'offrir aux voisins, connaissances et amis? Pourquoi pas? Je pétris donc quelques pains blancs selon la recette de ma mère, et je partis en Coccinelle faire la tournée du voisinage et des connaissances de Rouyn. Voilà que l'aventure du pain était commencée.

En même temps, après quelques festins notoires, des amis nous suggérèrent de faire des repas payants dans notre salle à manger, ce qui lança la table champêtre du bout du rang 6 Nord.

Je m'achetai un moulin à farine manuel pour faire du pain de blé entier. Bientôt, une responsable d'une coopérative de consommateurs avertis me demanda de faire du pain pour leur magasin d'aliments naturels, ce que je fis avec empressement.

Je me patentai un pétrin manuel avec un ancien pétrin très répandu dans les campagnes québécoises à l'époque de Duplessis. Je récupérai un comptoir de boulangerie des cuisines de l'hôpital Youville, qui fermait ses portes, et un poêle à gaz de restaurant, qu'un vendeur de seconde main me refila pas cher.

Je cuisais bientôt une centaine de pains par semaine. Ajoutez à cela la table champêtre qui connaissait un succès boeuf, et nous n'avions plus trop de difficultés à payer nos factures, y compris taxes municipales et scolaires.

En 1987, la coopérative d'aliments naturels éprouvant des difficultés de recrutement et de bénévolat, on me proposa de prendre le magasin en main en mettant sur pied une coopérative de travailleurs avec deux autres personnes de mes connaissances. J'avais tout avantage à profiter de l'occasion pour m'assurer de ce débouché pour la production

de ma petite boulangerie artisanale. En même temps, ô horreur!, je devenais commerçant!

Me retrouver de l'autre côté du comptoir, de ce comptoir qui est littéralement une frontière entre deux races de monde, qui crée deux races de monde. D'un côté, la majorité d'entre nous qui doit s'approvisionner pour survivre, et de l'autre, cette minorité qui, grâce au « droit de propriété », dicte les prix des biens qui lui « appartiennent ». S'il est une cause de division, de scission, de divorce de l'humanité, c'est bien ce banal comptoir que l'on retrouve déguisé de diverses façons dans tous les commerces, magasins, boutiques, marchés publics de la planète. Non pas une table ronde, carrée ou oblongue, conviviale et chaleureuse où l'on s'assied pour le partage, l'échange, les discussions jamais terminées, mais un muret à hauteur des hanches, où l'on se tient debout comme en un combat singulier, l'un en face de l'autre, dans un « duel de la survie » commandé par la peur ancestrale de la pénurie.

Me retrouver, moi, solidaire de la majorité quémandante de ce côté-ci du comptoir, me retrouver de l'autre côté de cette ligne de démarcation avec les « propriétaires », les businessmen, les chambres de commerce, les patrons, les possédants, les nantis, les bourgeois, quelle horreur! Quelle contradiction déchirante!

On pouvait atténuer ce malaise en se disant qu'on formait une coopérative, la « propriété » partagée entre trois personnes, la « démocratie dans l'économie », mais n'était-ce pas plutôt que tous les trois solidaires nous nous retrouvions de l'autre côté du comptoir avec, en face, nos clients, ces adversaires exigeants, dont il fallait sortir des pièces de monnaie pour « rentabiliser » notre commerce?

Mais ce masque de la coopération tomba encore plus vite quand celle de nous trois qui assumait la permanence de la boutique, ne pouvant se départir d'habitudes acquises comme caissière de Métro, m'imposa, à moi (!), l'image du patron qui fait les chèques de paie et voit à toutes les responsabilités majeures d'une petite entreprise. J'étais donc en fait devenu un « patron » devant une « employée » revendiquant des bonis et des augmentations de salaire.

Commerçant et patron. Voilà que j'étais bien malgré moi plongé dans ces deux rôles que j'avais toujours fuis comme la peste. Comment allais-je vivre cette contradiction entre mes convictions profondes et la réalité objective? Ou bien étais-je plongé dans ce bain acide pour me permettre de comprendre, non plus intellectuellement mais dans le

très concret (qui est en fait la seule compréhension valable), ce que vit dans sa tête et ses tripes le patron-commerçant? Avoir la chance de voir et de vivre de l'intérieur les rouages du fonctionnement capitaliste?

Le temps passe... Je boulangé toujours, cinq jours par semaine, dans ma grande cuisine avec mes filles qui jouent, rient, s'amusent, grandissent, s'épanouissent loin des contraintes aberrantes de l'école.

Et voilà qu'en février 1994, je reçois chez moi la visite d'un inspecteur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le MAPAQ), M. Pierre Saint-Louis, qui me fait savoir que, selon les règlements en vigueur, je ne peux continuer à faire dans ma cuisine le pain que je vends à notre magasin. La Semence. On exige un local distinct, consacré uniquement aux fins de la fabrication du pain.

- Et si je refuse de me conformer? - Ce sera une amende.

- Et si je refuse de payer l'amende?

- Ce sera des poursuites judiciaires.

- Et si je m'obstine, condamnation et peine d'emprisonnement?

- Ah! ça, on ne sait pas. Ça ne s'est jamais produit, à ce que je sache.

Je lui demande de me faire parvenir dans les plus brefs délais les coordonnées de tous ses supérieurs jusqu'au premier ministre, ce qu'il fait avec diligence dans les jours qui suivent. Très bien, ce monsieur Saint-Louis.

Je ne tarde pas à rédiger et à envoyer la lettre qui suit :

Le 10 mars, 1994

Monsieur Pierre Saint-Louis, inspecteur
Monsieur Camille Croteau, coordonnateur
Monsieur Gaétan Busque, directeur
Monsieur Jean-Claude Bergeron, sous-ministre adjoint
Monsieur Pierre Bernier, sous-ministre
Monsieur Yvon Picotte, ministre du MAPAQ
Monsieur Daniel Johnson, Premier Ministre

Messieurs,

J'ai reçu la visite de M. Pierre Saint-Louis, inspecteur, qui m'a communiqué les règlements auxquels je devais me soumettre si je voulais continuer à vendre du pain de ma fabrication.

Je vous communique par la présente ma réaction mûrement réfléchie.

La Semence, magasin d'alimentation saine (184 rue Carter, Rouyn-Noranda), a vu le jour au début des années '80 comme coopérative de consommateurs fort critiques de l'alimentation retrouvée dans les épiceries et supermarchés. En 1983, certains d'entre eux ayant goûté chez moi du pain biologique de ma fabrication, me demandèrent d'en mettre en vente à la Semence, ce que je fis avec d'autant plus d'empressement que ma petite ferme (vache laitière, moutons, chèvres, poules etc.) me permettait difficilement de rejoindre les deux bouts. C'est à cette même époque que ma femme, forte du cours de cuisine à l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec, et moi-même commençâmes à tenir table champêtre dans le décor d'une maison de ferme au fond d'un rang d'Abitibi. Entre '83 et '90, des centaines de personnes de la région et d'ailleurs vinrent déguster des mets régionaux tout autant que des plats de la cuisine française, espagnole, russe, allemande, libanaise, etc. et en même temps du "vrai pain".

Beaucoup de ces repas étaient organisés par des gens de la région recevant de la visite de Montréal, Québec, Paris, Bruxelles etc. Le conseil d'administration de l'ONF est venu déguster un repas qui en fait rêver encore plus d'un. On m'a dit qu'ils en parlent encore à leurs réunions.

Sachez, en même temps, que tous ces invités entraient d'abord dans notre grande cuisine où ils pouvaient voir le repas en préparation et poser toutes les questions sur le menu et sa préparation pour ensuite passer à table dans la salle à manger. (...)

 La suite au prochain numéro...



La Semence alimentation saine

184, avenue Carter
Rouyn-Noranda, Qc J9X 1S6

Tél.: 819 762-8918
Fax.: 819 762-8312

Heures d'ouverture

Dimanche & Lundi
fermé

Mardi & Mercredi
de 11h à 17h30

Judi & Vendredi
de 11h à 19h30

Samedi
de 11h à 17h